



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CNP ASSURANCES AU 31 DECEMBRE 2016

Sommaire

COMPTES CONSOLIDÉS 2016	4
Bilan consolidé	4
Compte de résultat	6
Tableau de variation des capitaux propres	9
Tableau des flux de trésorerie	11
FAITS MARQUANTS 2016 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	14
Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2016	14
Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels	17
ACTIF - PASSIF	17
Note 3 Principes comptables	18
Note 4 Capital	45
Note 5 Périmètre de consolidation	49
Note 6 Analyse sectorielle	58
Note 7 Actifs incorporels	61
Note 8 Immeubles de placement et d'exploitation	66
Note 9 Inventaire des placements par nature	68
Note 10 Ventilation des passifs relatifs à des contrats	85
Note 11 Passifs subordonnés	93
Note 12 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances	96
Note 13 Impôts différés	97
Note 14 Provisions pour risques et charges	98
Note 15 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes	99

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	103
Note 16 Chiffre d'affaires	103
Note 17 Prestations	107
Note 18 Charges de gestion et de commissions	107
Note 19 Résultat de réassurance	108
Note 20 Produits de placements	109
Note 21 Charge d'impôt	113
AUTRES ANALYSES	115
Note 22 Risques financiers	115
Note 23 Risque de liquidité et adéquation actif - passif	121
Note 24 Risques liés aux contrats d'assurance et financiers	123

COMPTES CONSOLIDÉS 2016

BILAN CONSOLIDE

<i>ACTIF (en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Ecart d'acquisition	7	309,5	258,8
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	7	22,2	25,5
Autres immobilisations incorporelles	7	534,8	505,0
Total actifs incorporels		866,5	789,2
Immobilier de placement	8	2 926,5	2 757,6
Titres conservés jusqu'à échéance	9	766,3	641,5
Titres disponibles à la vente	9	299 428,6	287 908,1
Titres de transaction	9	74 540,6	69 492,6
Prêts et avances	9	4 945,3	5 686,8
Instruments dérivés	9	654,3	4 417,2
Placements des activités d'assurance		383 261,6	370 903,7
Placements des autres activités		10,9	12,8
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	5	67,4	186,5
Parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	10	23 032,6	11 290,8
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	12	3 142,9	2 695,3
Créances d'impôts exigibles		455,6	461,3
Autres créances	12	4 236,3	3 644,2
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	8	309,3	307,1
Autres actifs d'exploitation à long terme		2 052,8	1 656,8
Participation aux bénéfices différée active	10	0,0	0,0
Impôts différés actifs	13	294,4	278,6
Autres actifs		10 491,3	9 043,3
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0,0	177,9
Trésorerie		1 399,9	1 328,0
TOTAL ACTIF		419 130,3	393 732,2

<i>PASSIF (en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital	4	686,6	686,6
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 716,8	1 716,8
Réserve de réévaluation		3 846,4	3 364,2
Réserve de couverture des flux de trésorerie	9	- 41,9	- 4,9
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	4	1 765,2	2 635,2
Résultats cumulés		8 491,1	7 953,6
Résultat consolidé		1 200,3	1 130,5
Écarts de conversion		- 131,1	- 369,0
Capitaux propres du Groupe		17 533,5	17 113,0
Intérêts minoritaires		1 763,1	1 457,8
Capitaux propres totaux		19 296,6	18 570,7
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	10	152 601,4	144 326,3
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	10	39 506,1	32 826,6
Passifs relatifs à des contrats d'assurance		192 107,4	177 152,9
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	10	130 379,3	135 219,9
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	10	727,5	605,9
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	10	7 820,4	7 652,4
Passifs relatifs à des contrats financiers		138 927,2	143 478,2
Instruments dérivés séparés sur contrat		0,0	0,0
Participation aux bénéficiaires différée passive	10	30 713,6	29 176,2
Passifs relatifs aux contrats		361 748,3	349 807,3
Provisions pour risques et charges	14	250,6	243,1
Dettes subordonnées	11	5 427,1	3 996,0
Dettes de financement		5 427,1	3 996,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres		8 645,4	6 360,1
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		143,2	41,9
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	15	14 884,0	1 808,9
Dettes d'impôts exigibles		291,7	237,2
Comptes courants créditeurs		45,5	42,9
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		767,5	769,3
Instruments dérivés passifs	9	1 244,9	4 834,1
Impôts différés passifs	13	1 287,2	1 330,0
Autres dettes	15	5 098,3	5 690,8
Autres passifs		32 407,8	21 115,1
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0,0	0,0
TOTAL PASSIF		419 130,3	393 732,2

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Primes émises		31 779,6	31 760,3
Variation des primes non acquises		- 284,8	- 431,1
Primes acquises	16	31 494,7	31 329,2
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	16	124,3	126,6
Autres produits d'exploitation		0,1	0,0
Produits des placements		9 315,4	9 660,0
Plus et moins-values de cession des placements		836,9	1 351,1
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		1 442,3	1 806,4
Variation des dépréciations sur placements		14,9	174,1
Produits financiers hors coût de l'endettement	20	11 609,5	12 991,6
Total des activités ordinaires		43 228,7	44 447,4
Charges des prestations des contrats	17	- 35 731,8	- 37 009,3
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	20	- 1 113,8	- 863,1
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	19	375,1	89,2
Charges des autres activités		- 2,9	- 0,1
Frais d'acquisition des contrats	18	- 3 796,0	- 3 616,8
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	7	- 24,5	- 30,7
Frais d'administration	18	- 186,3	- 168,1
Autres produits et charges opérationnels courants	18	- 261,0	- 541,5
Total des autres produits et charges courants		- 40 741,2	- 42 140,4
Résultat opérationnel courant		2 487,5	2 307,0
Autres produits et charges opérationnels non courants		- 5,8	1,8
Résultat opérationnel		2 481,7	2 308,8
Charges de financement	20	- 248,2	- 192,2
Variations de valeurs des actifs incorporels	7	1,6	1,5
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	5	6,2	25,1
Impôts sur les résultats	21	- 744,4	- 708,1
Résultat après impôt des activités discontinues		0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 497,0	1 435,2
Intérêts minoritaires		- 296,6	- 304,7
Résultat net (part du Groupe)		1 200,3	1 130,5
Résultat par action (<i>en euros</i>)		1,64	1,54
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)		1,64	1,54

ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	1 200,3	296,6	1 497,0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	718,8	215,0	933,8
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	2 569,3	77,4	2 646,6
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 1 253,3	- 11,6	- 1 264,9
Reclassement en résultat des dépréciations	617,9	0,8	618,8
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>1 933,9</i>	<i>66,6</i>	<i>2 000,5</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	- 1 380,9	- 19,3	- 1 400,2
Impôts différés	- 35,1	- 25,3	- 60,5
Dont variation de la réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente	0,0	0,0	0,0
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>517,9</i>	<i>21,9</i>	<i>539,8</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	- 37,0	0,0	- 37,0
Variation de la réserve sur la période	- 99,7	0,0	- 99,7
Recyclage en résultat sur la période	43,3	0,0	43,3
Impôts différés	19,4	0,0	19,4
Incidence des écarts de conversion	238,0	193,1	431,0
Éléments non recyclables en résultat	- 0,3	0,0	- 0,3
Écarts actuariels	- 0,3	0,0	- 0,3
Autres variations	0,0	0,0	0,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	718,5	215,0	933,6
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 918,9	511,6	2 430,5

ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	1 130,5	304,7	1 435,2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	- 35,8	- 229,2	- 265,0
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	- 1 930,6	- 73,3	- 2 003,9
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 1 268,2	- 15,0	-1 283,2
Reclassement en résultat des dépréciations	289,1	2,6	291,7
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 2 909,7</i>	<i>- 85,7</i>	<i>- 2 995,4</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	2 993,2	17,5	3 010,7
Impôts différés	154,9	30,2	185,0
Dont variation de la réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente	- 2,3	0,0	- 2,3
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>238,4</i>	<i>- 38,1</i>	<i>200,3</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	6,9	0,0	6,9
Variation de la réserve sur la période	82,5	0,0	82,5
Recyclage en résultat sur la période	- 71,0	0,0	- 71,0
Impôts différés	- 4,6	0,0	- 4,6
Incidence des écarts de conversion	- 281,0	- 191,2	- 472,2
Éléments non recyclables en résultat	- 5,9	0,0	- 5,9
Écarts actuariels	- 6,0	0,0	- 6,0
Autres variations	0,1	0,0	0,1
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 41,7	- 229,2	- 270,9
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 088,8	75,4	1 164,2

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>										
Capitaux propres IFRS au 01/01/2016	686,6	1 716,8	3 364,2	- 4,9	2 635,2	9 084,0	- 369,0	17 113,0	1 457,8	18 570,7
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			517,9	- 37,0	0,0	1 200,1	238,0	1 918,9	511,6	2 430,5
- Distribution de dividendes						- 528,5		- 528,5	- 207,3	- 735,9
- Mouvements sur le capital										
- Titres subordonnés nets d'impôt					- 870,0	- 75,9		- 945,8		- 945,8
- Actions propres nettes d'impôt						12,1		12,1		12,1
- Variations de périmètre			- 35,7			0,4		- 35,3	- 0,9	- 36,2
- Autres variations						- 0,7		- 0,7	1,9	1,1
Capitaux propres au 31/12/2016	686,6	1 716,8	3 846,4	- 41,9	1 765,2	9 691,4	- 131,1	17 533,5	1 763,1	19 296,6

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015

	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpetuels classés en capitaux propres	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>										
Capitaux propres IFRS au 01/01/2015	686,6	1 716,8	3 162,4	- 11,7	2 635,3	8 578,5	- 88,0	16 679,9	1 619,6	18 299,5
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			238,4	6,9		1 124,6	- 281,0	1 088,8	75,4	1 164,2
- Distribution de dividendes						- 528,4		- 528,4	- 243,4	- 771,8
- Mouvements sur le capital										
- Titres subordonnés nets d'impôt					- 0,1	- 74,4		- 74,6		- 74,6
- Actions propres nettes d'impôt						- 10,1		- 10,1		- 10,1
- Variations de périmètre			- 36,5			- 7,5		- 44,0	6,8	- 37,2
- Autres variations						1,4		1,4	- 0,7	0,7
Capitaux propres au 31/12/2015	686,6	1 716,8	3 364,2	- 4,9	2 635,2	9 084,0	- 369,0	17 113,0	1 457,8	18 570,7

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- les flux de trésorerie liés aux participations du groupe CNP Assurances et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence.

Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la position AMF n° 2011-13 relative au classement des OPCVM : les OPCVM de trésorerie dits « réguliers » ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements. Cette analyse, fondée sur l'examen des prospectus, est complétée par une analyse du comportement du fonds (performance, volatilité...).

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe CNP Assurances, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Définition des flux de financement

Ce sont les flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital ;
- émission et remboursement de dettes de financement ;
- mouvements sur les actions propres ;
- dividendes versés hors du groupe CNP Assurances (associés et minoritaires).

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du TFT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie (bilan)	1 399,9	1 328,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinées à être cédées	0,0	0,0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	- 143,2	- 41,9
Titres de transaction	17 459,6	13 893,9
Total (tableau des flux de trésorerie)	18 716,3	15 180,0

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie présente à l'actif du bilan ;
- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (au passif du bilan) ;
- titres de transactions : correspond aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan dans la rubrique placements des activités d'assurance.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Résultat opérationnel avant impôt	2 481,7	2 308,8
Plus et moins-values de cession des placements	- 913,8	- 1 179,0
Dotations nettes aux amortissements	122,6	120,6
Variation des frais d'acquisitions reportés	- 246,3	- 381,4
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 11,9	- 168,1
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	- 4 556,2	10 817,2
Dotations nettes aux autres provisions	- 8,1	15,9
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	- 1 497,0	- 1 810,5
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	688,5	396,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	20,2	13,0
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	- 6 402,1	7 823,8
Variation des créances et dettes d'exploitation	10 726,7	3 195,5
Variation des valeurs données ou reçues en pension	2 285,3	- 3 959,1
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 90,0	- 51,6
Impôts nets décaissés	- 699,7	- 436,7
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	8 301,9	8 880,6
Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise ⁽¹⁾	- 78,8	0,0
Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée ⁽²⁾	291,6	131,8
Prises de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	212,9	131,8
Cessions de placements financiers	71 523,0	82 896,4
Cessions d'immobilier de placement	284,3	112,3
Cessions d'autres placements	1,9	2,2
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	71 809,2	83 010,9
Acquisitions de placements financiers	- 77 188,4	- 92 075,6
Acquisitions d'immobilier de placement	- 185,5	- 388,8
Acquisitions et/ou émissions d'autres placements	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	- 77 373,9	- 92 464,4
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,8	29,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 86,4	- 95,6
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 79,7	- 66,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 5 431,5	- 9 388,3
Emissions d'instruments de capital ⁽³⁾	0,7	3,8
Remboursements d'instruments de capital	0,0	0,0
Opérations sur actions propres	12,8	- 10,9
Dividendes payés	- 732,6	- 770,7
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 719,1	- 777,8
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement ⁽³⁾	1 474,3	750,0
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 870,0	- 33,7
Intérêts payés sur dettes de financement	- 364,0	- 312,2
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	240,4	404,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 478,7	- 373,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	15 180,0	14 514,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	8 301,9	8 880,6
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 5 431,5	- 9 388,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 478,7	- 373,7
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	39,5	37,9
Effet des changements de méthode sur la période et divers ⁽⁴⁾	1 105,0	1 509,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture	18 716,3	15 180,0

⁽¹⁾ Cette rubrique est impactée par l'acquisition des activités d'assurance-vie italiennes de Barclays Banks Plc (BVP) par CNP Partners pour un montant de 7 M€, l'acquisition de la holding brésilienne Voronezh Empreedimentos e Participações pour un montant net de trésorerie acquise de 28 M€ et l'acquisition d'Arial CNP Assurances pour un montant de 43 M€.

⁽²⁾ Ce montant correspond au prix de cession net de dividende de La Banque Postale Prévoyance à La Banque Postale. Le prix de cession global est de 306,9 M€, intégrant un dividende exceptionnel de 15,3 M€.

⁽³⁾ Ce montant correspond à l'augmentation de capital de CNP Seguros de Vida pour 0,7 M€

⁽⁴⁾ Le montant comptabilisé en effet des changements de méthode sur la période et divers correspond principalement à un reclassement d'OPCVM dynamiques à forte sensibilité vers des OPCVM de trésorerie dits « réguliers » pour un montant de 0,9 Md€ chez CNP Assurances. Le solde résiduel s'explique par l'intégration de CNP Caution dans le périmètre de consolidation représentant une entrée de trésorerie pour 137 M€.

FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2016

▪ *Impacts des nouveaux accords de partenariats français*

Évolution du partenariat entre CNP Assurances et La Banque Postale

Après autorisation par le conseil d'administration du 16 février 2016, CNP Assurances et La Banque Postale ont conclu le 25 mars 2016 un protocole cadre général organisant le renouvellement de leur partenariat. Ce protocole concerne les domaines de l'emprunteur, de l'épargne et de la prévoyance.

En application de ce protocole cadre général, de nouveaux accords de partenariat ont été conclus. Ce renouvellement est acté pour une durée de 10 ans, à compter du 1er janvier 2016, le périmètre étant élargi à BPE, la banque filiale du groupe La Banque Postale spécialisée dans la gestion du patrimoine et de fortune.

Le chiffre d'affaires du partenariat avec LBP s'élève à 8,7 Md€.

Concernant le domaine de l'emprunteur, les principales caractéristiques des nouveaux accords consistent en la mise en place d'une cession en quote-part de 5 % des nouveaux contrats standards assurance des emprunteurs LBP de CNP Assurances au profit de LBPP et la mise en place d'une convention financière définissant les modalités de rémunération des distributeurs.

Concernant le domaine de l'épargne, les nouveaux accords prévoient une exclusivité de distribution de la part de LBP et BPE des contrats de CNP Assurances.

Concernant le domaine de la prévoyance, la cession par CNP Assurances à La Banque Postale de sa participation de 50 % dans La Banque Postale Prévoyance (LBPP) a été actée pour un prix de 306,9 M€ diminué du montant des dividendes de 15,3 M€. LBPP conserve notamment les activités de prévoyance individuelle. Cette cession était soumise à deux conditions suspensives à savoir l'obtention de l'autorisation de la cession par l'ACPR et l'obtention de l'autorisation de la cession au titre du contrôle des concentrations. Ces deux conditions ont été respectivement levées par l'ACPR le 6 juin 2016 et par l'autorité de la concurrence le 21 juin 2016. La plus-value de l'opération s'élève à 160,6 M€ après impôt enregistrée au 1er semestre 2016.

Signature d'un contrat cadre de partenariat entre AG2R La Mondiale et CNP Assurances

Un contrat cadre de partenariat a été signé le 15 décembre 2015 entre CNP Assurances et AG2R La Mondiale pour une mise en œuvre effective en 2016.

Le contrat cadre de ce partenariat prévoit les principaux volets suivants :

- Prise de participation à hauteur de 40 % de CNP Assurances dans Arial Assurance filiale d'AG2R La Mondiale
- Un engagement de réassurance des affaires nouvelles développées par la nouvelle société Arial CNP Assurances, au prorata de la détention de chacun des partenaires.
- Un apport de contrats relatifs à l'activité retraite supplémentaire collective investis en fonds UC et en euros de chacun des partenaires. Les apports seraient réalisés sous condition suspensive de la conclusion d'un traité de réassurance entre Arial Assurance et chacun des apporteurs. En effet, les contrats transférés bénéficieraient ainsi d'une réassurance à 100 %.

A la suite de la signature du pacte d'actionnaires le 1er avril 2016 entre CNP Assurances et La Mondiale en présence de Arial Assurance et AG2R Réunica Prévoyance, CNP Assurances et AG2R La Mondiale ont annoncé le 4 avril 2016 le démarrage opérationnel de leur partenariat stratégique. L'opération d'acquisition des titres a reçu l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et réglementaire (ACPR) et de l'Autorité de la concurrence (ADLC).

Le prix d'acquisition d'Arial CNP Assurances par CNP Assurances est de 43,3 M€.

Au 31 décembre 2016, la filiale commune baptisée Arial CNP Assurances est mise en équivalence dans le bilan consolidé du groupe CNP Assurances pour un montant de 45,0 M€. Sa contribution au résultat consolidé est de 1,4 M€.

Nouveaux accords de partenariat avec BPCE

La mise en œuvre du partenariat renouvelé (pour une durée de 7 ans) entre le groupe BPCE et CNP Assurances est effective à partir du 1^{er} janvier 2016. Ce partenariat comprend la mise en place d'un partenariat exclusif avec Natixis Assurances (coassurance à hauteur de 66% pour CNP Assurances et 34% pour Natixis Assurances) en assurance des emprunteurs collective distribuée dans les réseaux des Banques Populaires (hors BRED, Crédit Coopératif et CASDEN), des Caisses d'Épargne, de Banque Palatine et du Crédit Foncier, ainsi que des partenariats spécifiques en prévoyance individuelle et collective y compris en santé. Il comporte par ailleurs un mécanisme d'alignement d'intérêts entre les partenaires concernant la gestion des encours restant chez CNP Assurances et relatifs aux contrats souscrits par les clients des Caisse d'Épargne jusqu'au 31 décembre 2015, ainsi qu'un traité de réassurance en quote-part de 10 % auprès de Natixis Assurances (les provisions cédées s'élevant à 12,0 Md€) – voir note 19.

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires du partenariat avec BPCE s'élève à 10,3 Md€.

La mise en œuvre du traité de réassurance sur les affaires nouvelles Natixis Assurances (tranche 1) conduit à un chiffre d'affaires accepté de 603 M€. Le chiffre d'affaires pour la part de CNP Assurances correspondant à la nouvelle offre sur l'assurance emprunteur est de 27,5 M€ pour le réseau Caisse d'épargne.

Pour les nouveaux réseaux des Banques Populaires et du Crédit Foncier, les nouvelles offres commercialisées depuis janvier 2016 en coassurance représentent un chiffre d'affaires de 23,2 M€ pour la part de CNP Assurances.

▪ Signature d'un accord entre EDF, Caisse des Dépôts et CNP Assurances

Le 14 décembre 2016 a été signé un accord engageant entre EDF, Caisse des Dépôts et CNP Assurances pour l'acquisition par la Caisse des Dépôts et CNP Assurances de 49,9 % du capital de Réseau de Transport d'Électricité (RTE). Cette opération vise à apporter à RTE une gouvernance nouvelle afin d'accompagner durablement sa stratégie d'investissement pour l'optimisation des infrastructures de transport d'électricité, au service de la transition énergétique.

Au titre de cet investissement, CNP Assurances a comptabilisé un engagement en hors bilan d'un montant de 1 080 M€ (soit 20 % du capital du holding commun qui détiendra 100 % du capital de RTE, ce holding finançant en partie l'opération par endettement externe).

▪ Placement privé d'une obligation subordonnée de 500 M\$

CNP Assurances a finalisé le vendredi 15 janvier 2016 un placement privé d'une obligation subordonnée de 500 M\$ auprès d'un investisseur institutionnel. CNP Assurances a profité d'une demande spécifique pour réaliser cette opération qui permet d'accompagner la croissance et de renforcer la structure financière du Groupe.

La transaction, de type « Fixed for Life », comporte un coupon de 6 % en dollars. La maturité légale est de 33 ans, avec un premier remboursement optionnel dans 13 ans.

L'obligation est structurée de façon à être considérée comme éligible à la couverture des besoins prudentiels Solvabilité 2. Cette émission fait l'objet d'une couverture du risque de change (*Cash Flow Hedge*) de cette dette en norme IFRS.

▪ *Emission subordonnée de 1 Md€*

Le 12 octobre 2016, CNP Assurances a finalisé une émission subordonnée. L'obligation d'un montant de 1 Md€, de maturité 6 ans, bénéficie d'une notation BBB+ par Standards & Poors, portant intérêt au taux fixe de 1,875 % jusqu'en octobre 2022 et est éligible à la couverture des besoins prudentiels Solvabilité 2.

L'objectif de cette opération est d'accompagner la croissance du bilan de CNP Assurances en Europe et en Amérique Latine, tout en réduisant le coût moyen de financement du Groupe à 4,5 % et en diversifiant sa base d'investisseurs obligataires.

▪ *Acquisition de l'activité de BVP Italie par CNP Partners*

Le 11/12/2015, CNP Partners a signé un protocole avec Barclays Bank portant sur l'ensemble de l'activité d'assurance de BVP Italie. Ce protocole prend notamment la forme d'un accord de maintenance / service du portefeuille existant et de distribution pour de l'épargne multi-support avec CheBanca !.

Le 1^{er} juin 2016 l'acquisition a été effectivement réalisée pour un montant de 7,13 M€.

▪ *Procédure d'arbitrage Bank of Cyprus*

Le groupe CNP Cyprus avait signé un accord avec Laiki Bank pour la distribution exclusive de ses produits d'assurance par l'intermédiaire des succursales de Laiki Bank. Suite à la restructuration du secteur bancaire chypriote en 2013, Bank of Cyprus s'est substituée à CNP Cyprus Insurance holdings.

L'analyse de cette substitution est un motif de désaccord entre CNP Assurances et Bank Of Cyprus, cette dernière refusant de reconnaître et de distribuer les contrats d'assurance de CNP Cyprus Insurance holdings via ses agences bancaires reprises par l'ancien réseau de Laiki Bank.

A la suite de la procédure arbitrale engagée en mars 2015, l'audience par le Tribunal arbitral international à Londres a eu lieu en juin 2016. A la suite de cette audience, la sentence arbitrale a été rendue le 15 septembre et a débouté CNP Assurances de sa demande d'indemnisation consécutive à l'arrêt de la distribution des contrats. Le processus judiciaire avec Bank of Cyprus est désormais clos.

Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

▪ Fin du projet d'acquisition par CNP Assurances de 51 % de Pan Seguros et Pan Corretora

Le 21 avril 2016, CNP Assurances a annoncé avoir signé un accord relatif à l'acquisition auprès de Banco BTG Pactual (« BTGP ») de 51 % de Pan Seguros (hors activité grands risques) et Pan Corretora, sociétés détenues indirectement à 49 % par la Caixa Economica Federal (la « CEF »).

Au 31 décembre 2016, la réalisation de cette acquisition restait soumise à l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes en matières prudentielle et de contrôle des concentrations, ainsi qu'à son approbation par la CEF, coactionnaire de Pan Seguros et de Pan Corretora.

Le 2 février 2017, certaines de ces conditions n'ayant pas été satisfaites, les deux parties ont constatées la caducité de leur accord concernant ce projet.

Actif - Passif

Note 3 Principes comptables

CNP Assurances S.A., société mère du groupe, est une société à conseil d'administration, au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul-Dautry, 75015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 février 2017.

3.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe CNP Assurances a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avant le 31 décembre 2016.

Les filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés.

Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2016

- Les amendements aux normes IFRS suivants :
 - Amendement annuel à IAS 1 - Recours au jugement professionnel pour les informations à fournir
 - Amendement annuel à IAS 16 et IAS 38 - Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables
 - Amendement annuel à IFRS 11 - Comptabilisation des acquisitions d'intérêt dans une entreprise commune
 - Amendement annuel à IAS 16 et IAS 41 - Actifs biologiques producteurs
 - Amendement annuel à IAS 27 – Méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels
 - Amendement annuel à IAS 19 - Cotisations des membres du personnel dans le cadre des régimes à prestations définies
 - Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 - Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation

Ces amendements applicables au 1^{er} janvier 2016 n'ont pas d'impact au sein des comptes du groupe CNP Assurances.

Les améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2010-2012, dont les normes amendées par ce cycle sont IFRS 2, IFRS 3, IFRS 8, IFRS 13, IAS 16 et IAS 38, IAS 24, n'ont pas d'impact au sein des comptes du groupe CNP Assurances.

Les améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2012-2014 dont les normes amendées sont IFRS 5, IFRS 7, IAS 19, IAS 34 n'ont pas d'impact au sein des comptes du groupe CNP Assurances.

- Homologation du règlement de l'ANC n°2016-09 :

Le 26 décembre 2016 a été homologué le règlement n°2016-09 de l'ANC relatif aux informations à mentionner dans l'annexe dans les comptes consolidés établis selon les normes internationales.

Les principales informations à présenter en annexes des comptes consolidés et en compléments des informations requises par les normes internationales sont les suivantes :

- Informations relatives au périmètre de consolidation ;
- Informations relatives aux titres de participation n'entrant pas dans le périmètre de consolidation ;
- Effectif moyen ventilé par catégorie pour chaque entreprise consolidée en intégration globale ;
- Honoraires des commissaires aux comptes.

Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

- La norme IFRS 9 - Instruments financiers a été publiée définitivement le 24 juillet 2014 et est d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 et a été adoptée le 22 novembre 2016 par l'Union européenne.

Cette norme, qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers », a pour objectif d'établir les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. La publication d'une version complète et définitive de la norme IFRS 9 fait suite à trois publications antérieures de versions partielles de la nouvelle norme. En effet :

- Le 12 novembre 2009, l'IASB avait publié une première version (partielle) de la norme IFRS 9 Instruments financiers, portant exclusivement sur « la classification et l'évaluation » des actifs financiers ;
- Le 28 octobre 2010, l'IASB avait publié une deuxième version (partielle) de la norme IFRS 9 Instruments financiers, venant compléter la première version en y incluant les passifs financiers ;
- Le 19 novembre 2013, l'IASB avait publié un nouveau chapitre de la norme IFRS 9 Instruments financiers, portant sur la « comptabilité de couverture » ainsi que des amendements à IFRS 9, IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Ce volet comporte notamment la définition d'un business model qui reflète davantage la stratégie de détention et de gestion des assureurs.

La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les trois phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture, qui fait l'objet d'un projet séparé par l'IASB, n'est pas finalisée : un document à fins de discussion (« *discussion paper* ») a été publié le 17 avril 2014.

Présentation des principales dispositions de la norme IFRS 9

a) Classification et évaluation :

IFRS 9 introduit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers comprenant uniquement 3 catégories comptables : coût amorti, juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et juste valeur par résultat.

Pour les instruments de dette, cette approche est fondée sur l'analyse de deux critères qui permettent de déterminer comment un actif financier doit être classé et évalué :

- Le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ;
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Dans ce cadre, IFRS 9 introduit deux types de modèle économique :

- Un modèle économique dont l'objectif est uniquement de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels : l'actif financier est évalué au coût amorti.
- Un modèle économique dont l'objectif est à la fois de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers : l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers qui ne sont détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le résultat. Par ailleurs, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur par le résultat de tout actif financier dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable »).

Les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur par résultat sauf pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, et pour lesquels une entité peut décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Seuls les dividendes reçus au titre de ces instruments sont comptabilisés en résultat.

La norme IFRS 9 ne modifie pas le traitement comptable actuel des passifs financiers mais apporte des précisions complémentaires, notamment en ce qui concerne les variations de valeur dues au risque de « crédit propre » en cas d'application de l'option de juste valeur.

b) Dépréciation :

- IFRS 9 introduit également un nouveau modèle pour la dépréciation des instruments de dette qui conduira à une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit attendues, dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés : les dispositions d'IAS 39 ne prévoient la comptabilisation d'une dépréciation que si le risque de perte est avéré du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de détérioration de la situation de l'émetteur.

Le nouveau modèle distingue 3 phases :

- Dès l'investissement : l'entité comptabilise les pertes attendues sur 12 mois et le produit d'intérêt est calculé sur la base du montant brut de l'instrument ;
- Dans un deuxième temps : en cas de dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les pertes attendues à maturité doivent être reconnues et le produit d'intérêt continue d'être calculé sur la base du montant brut de l'instrument ;
- Dans un troisième temps : en cas de survenance d'un événement de crédit de l'émetteur, le produit d'intérêt est calculé sur la base du montant de l'instrument net de la dépréciation et la perte attendue à maturité continue d'être provisionnée.

c) Comptabilité de couverture :

IFRS 9 élargit les possibilités de stratégies de couverture pour les entreprises, en contrepartie de plus de transparence dans les informations relatives à la gestion des risques financiers.

En effet, le nouveau modèle représente une révision importante de la comptabilité de couverture qui aligne le traitement comptable sur les activités de gestion des risques, permettant aux entités de mieux rendre compte de ces activités dans leurs états financiers : la norme IFRS 9 permet, par exemple, la couverture des composantes risque d'éléments non financiers ainsi que la couverture sur base nette de groupes d'éléments homogènes pour tout type de risque.

IFRS 9 change également quelques aspects relatifs aux instruments de couverture, elle permet notamment d'enregistrer les variations de juste valeur liées aux valeurs temps des options utilisées comme instruments de couverture en autres éléments du résultat global. Ce traitement peut aussi être étendu aux contrats *forwards* et aux *basis spreads* de devises des instruments de couverture, permettant ainsi la réduction de la volatilité dans le compte de résultat.

Par ailleurs, la nouvelle norme assouplit les exigences relatives aux tests d'efficacité d'une relation de couverture. Les tests d'efficacité chiffrés (80 % - 125 %) rétrospectifs et prospectifs sont ainsi remplacés par un seul test d'efficacité prospectif à trois critères : il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, le risque de crédit ne domine pas les variations de valeur et le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société.

Modalités transitoires d'application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 a été adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016, la date d'application de cette norme est fixée au 1^{er} janvier 2018. Néanmoins, le groupe CNP Assurances a l'intention d'opter pour le report d'application à horizon 2021 compte tenu de son activité à prépondérance assurances.

En effet, un amendement à la norme IFRS 4 a été publié par l'IASB le 12 septembre 2016 pour préciser les modalités d'application pour les entreprises d'assurances de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurances. Cet amendement, en cours d'adoption par la Commission Européenne, trouve son explication dans le besoin d'aligner les dates d'application d'IFRS 9 et du nouveau standard applicable aux contrats d'assurances (IFRS 17). Il prévoit :

- La première approche dite « Overlay » est ouverte aux sociétés d'assurances qui auront choisi d'appliquer IFRS 9 dès le 1er janvier 2018. Cette modalité prévoit un reclassement en capitaux propres OCI de la volatilité additionnelle engendrée par l'application de la norme IFRS 9 aux actifs qui seront précédemment comptabilisés au regard d'IAS 39 en actifs disponibles à la vente ou au coût amorti. Cette modalité reste d'application optionnelle sur toute la période de décalage d'application entre les deux normes ;
- La seconde approche dite « Deferral » constitue une option pour différer purement et simplement l'application de la norme IFRS 9 de 3 ans, soit jusqu'au 1er janvier 2021.

Le report d'application de la norme est acquis pour les sociétés à prédominance assurance pour une mise en œuvre concomitante avec le nouveau standard sur les contrats d'assurances.

Le Board de l'IASB a par ailleurs introduit une option simplificatrice pour les groupes appliquant IFRS 9 et comptabilisant des filiales selon la méthode de la mise en équivalence. L'IASB ouvre une option permettant à ces groupes d'utiliser les comptes établis par ces filiales pour des besoins d'établissement des états financiers consolidés du groupe, sans imposer le recours à la norme IFRS 9 s'il n'est pas requis au niveau de la filiale. L'application de cette mesure à CNP Assurances permettrait au groupe de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ses actifs financiers jusqu'à l'exercice 2021.

En effet, le groupe CNP Assurances remplit les critères d'éligibilité qui pourront permettre d'opter pour le différé d'application de la norme IFRS 9.

- Le ratio de prédominance de l'activité d'assurances est estimé à un montant supérieur au seuil de 90 %, niveau qui conditionne l'éligibilité au report d'IFRS 9 ;
- Détenu principalement par trois établissements financiers qui devront appliquer IFRS 9 dès l'exercice 2018, CNP Assurances est comptabilisée par la méthode de la mise en équivalence et ne sera donc pas tenu de produire des états financiers pour des besoins de consolidation dans les comptabilités des actionnaires ;
- Des informations additionnelles devront être publiées pendant la période transitoire 2018-2021 en application de l'amendement à la norme IFRS 4 ; elles seront relatives à la classification des actifs et à l'exposition au risque de crédit sur le périmètre des actifs qui remplissent les critères définis par la norme IFRS 9 (titres dont les flux de trésorerie correspondent à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû).

Estimations des impacts de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 pour le groupe CNP Assurances

Les dispositions de cette norme, ainsi que les modalités d'application et son impact sur les comptes, sont à l'étude par le groupe. Les éléments présentés ci-après sont des appréciations qualitatives des impacts que la norme IFRS 9 pourrait avoir si elle devait être appliquée en l'état.

Toutefois, la confirmation de ces éléments n'interviendra qu'après :

- la publication, la prise de connaissance et l'interprétation de la norme définitive IFRS 17 portant sur la comptabilisation des contrats d'assurances qui remplacera IFRS 4 ;
- l'adoption par la Commission européenne du futur standard sur les contrats d'assurances.

Dès lors, un chiffrage précis demeure complexe et incertain.

Dans le cadre de sa préparation à cette norme, le groupe a participé à plusieurs field tests organisés par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group - a été créé pour aider la Commission européenne à l'approbation des IFRS, telles que publiées par l'IASB en fournissant des conseils sur la qualité technique des normes IFRS). Ces field tests suggèrent une possible augmentation matérielle des titres classés en juste valeur par le résultat comme principal impact de cette norme. L'impact définitif de ces reclassements sur le résultat net dépendra cependant des options de mise en œuvre de la norme IFRS 17

Un projet de mise en œuvre restreinte de la classification des actifs au regard des critères définis par la norme IFRS 9 a été lancé au sein du groupe. L'objectif de ce projet est de pouvoir produire dès 2018 les informations additionnelles requises par l'amendement à la norme IFRS 4.

- La norme IFRS 15 – Produits provenant de contrats avec les clients publiée le 28 mai 2014 est applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 et a été adoptée le 22 septembre 2016 par l'Union européenne. Cette nouvelle norme énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. Elle remplace les normes actuelles sur la comptabilisation des produits IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction et les interprétations connexes », ainsi que les interprétations correspondantes : IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle », IFRIC 15 « Accords de construction de biens immobiliers », IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » et SIC 31 « Produit des activités ordinaires – opérations de troc portant sur des services de publicité ».

Sont exclus du périmètre d'IFRS 15, les contrats qui relèvent de normes spécifiques: les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers.

Les dispositions et impacts de la norme IFRS 15 sont actuellement à l'étude par le groupe CNP Assurances. Cependant, la revue des contrats existants comptabilisés selon la norme IAS 18 (0,23 % du chiffre d'affaires du groupe consolidé cf. note 16 Chiffre d'affaires), nous permet d'en déduire qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

- Clarifications à la norme IFRS 15 :

Les amendements portant sur les clarifications de la norme IFRS 15 publiés le 12 avril 2016 sont applicables également au 1^{er} janvier 2018 et mais n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne. Les amendements à la norme sur les revenus, qui a été publiée en 2014, ne modifient pas les principes sous-jacents de la norme, mais clarifient la façon dont ces principes devraient être appliqués. Les amendements comprennent peu de modifications de la norme proprement dite, mais davantage de modifications des bases de conclusions et des exemples illustratifs.

Ces amendements sont à appliquer rétrospectivement, conformément à IAS 8, comme s'ils étaient inclus dans IFRS 15 à la date de première application. Une application anticipée est autorisée.

Principales normes et interprétations publiées mais non encore approuvées par l'Union européenne

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires :

Le 30 janvier 2014, la Fondation IFRS a publié la norme IFRS 14 « Comptes de report réglementaires ». Cette norme est applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. La Commission européenne a décidé de ne pas lancer le processus d'adoption de cette norme provisoire et d'attendre la norme définitive. Cette norme provisoire permet aux nouveaux adoptants des IFRS de continuer à utiliser leur référentiel comptable antérieur pour les activités à tarif réglementé pendant que l'IASB poursuit ses réflexions dans le cadre d'un projet d'ensemble consacré à cette thématique. Pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe au 31/12/2016.

▪ IFRS 16 – Contrat de location :

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 – Contrats de location non encore homologuée par l'Union Européenne, remplaçant de la norme éponyme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27). Les objectifs de la nouvelle norme sont entre autres : une représentation plus fidèle des actifs et passifs des sociétés, une transparence accrue, une comparabilité améliorée entre les sociétés qui utilisent la location pour disposer d'un actif et celles qui empruntent pour acquérir un actif. Les principales modifications par rapport à IAS 17 sont les suivantes :

- Tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs.
- IFRS 16 abandonne pour les preneurs la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, traitant tous les contrats comme des contrats de location-financement.
- Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (tels que les ordinateurs personnels) sont exemptés des obligations posées par IFRS 16.
- Une nouvelle définition du contrat de location : « *un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période donnée moyennant une contrepartie* ».
- IFRS 16 ne modifie pas la comptabilisation des contrats de services. En revanche, elle donne des indications utiles pour distinguer, dans un contrat complexe, la partie "services" de la partie "location".

IFRS 16 entre en vigueur le 1er janvier 2019 et une application anticipée est autorisée. Les impacts relatifs à cette nouvelle norme font l'objet d'une analyse par le groupe.

▪ Amendements aux normes IFRS :

Les amendements relatifs à IFRS 10 et IAS 28 relatifs à la vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise, publiés le 11 septembre 2014 n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne. Par ailleurs, nous noterons que la date d'application de ces amendements a été reportée par l'IASB.

Les amendements aux normes IAS 12 (traitement des impôts différés actifs pour les pertes non réalisées) et IAS 7 (informations à fournir) sont applicables au 1^{er} janvier 2017 avec une période d'adoption par l'Union européenne prévue pour le 2^{ème} trimestre 2017.

Les amendements aux normes IFRS 2 (classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions), IFRS 4 (application de la norme IFRS 9 pour les compagnies d'assurance), IFRIC 22 (transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée), et IAS 40 (transferts des immeubles de placement) sont applicables au 1^{er} janvier 2018 avec une période d'adoption par l'Union européenne prévue pour le 2nd semestre 2017.

Les améliorations annuelles IFRS relatives aux cycles 2014-2016 sont applicables soit à partir du 1^{er} janvier 2017 ou à partir du 1^{er} janvier 2018 et seront probablement adoptées par l'Union européenne au cours du 2nd semestre 2017.

Les impacts relatifs à ces amendements non applicables au 1^{er} janvier 2016 sont à l'étude par le groupe.

3.2 Base d'établissement des comptes

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes seront incorporées par référence dans le document de référence :

- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 55 à 161 et 162 à 163 du document de référence déposé à l'AMF le 9 avril 2015 ;
- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 51 à 149 et 150 à 151 du document de référence déposé à l'AMF le 10 avril 2014.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le groupe. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminuées des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les valeurs de portefeuilles acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances, et font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du groupe.

3.3 *Champ de consolidation*

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées. Hormis les exigences réglementaires de capital des filiales d'assurance, le Groupe n'a pas de restrictions limitant sa capacité à disposer des actifs ou régler les passifs des entités de son périmètre.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle résulte de trois facteurs : le pouvoir détenu, l'exposition ou le droit à des rendements variables en raison des liens existants et la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

Le pouvoir résulte de la détention de droits effectifs, conférant la capacité actuelle à diriger les activités pertinentes. Les droits susceptibles de conférer le pouvoir peuvent différer selon l'objet et la conception de l'entité, la nature de ses activités pertinentes et la façon dont sont prises les décisions à leur égard. En général, ce sont les droits de vote, pris individuellement ou conjointement avec d'autres accords, qui confèrent le pouvoir. Lorsque les accords contractuels déterminent la direction des activités pertinentes, ils doivent être examinés pour déterminer si les droits détenus sont suffisants à conférer le pouvoir. Dans les situations où il est difficile de déterminer si les droits détenus sont suffisants, il peut être nécessaire d'examiner les éléments indiquant la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes.

L'exposition ou le droit à des rendements variables s'apprécie au travers des rendements tirés des liens existants et qui sont susceptibles de varier en fonction de la performance de l'entité. La variabilité des rendements est évaluée en se fondant sur la substance des accords, sans tenir compte de leur forme juridique.

Le contrôle résulte non seulement de la détention du pouvoir et de l'exposition à des rendements variables, mais en outre de la capacité à utiliser le pouvoir pour influencer les rendements obtenus du fait des liens avec l'entité. Ainsi, l'investisseur détenant des droits décisionnels doit déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire.

Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du groupe CNP Assurances à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les intérêts minoritaires représentent les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les activités des filiales du Groupe. La significativité de ces intérêts est appréciée au regard du pourcentage de participation qu'ils représentent dans le capital de la filiale ainsi que de leur impact sur les états financiers du Groupe.

Entités sous contrôle conjoint (Partenariats)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux types de partenariat sont distingués :

- L'entreprise commune : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celles-ci. Chaque coparticipant comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent.
- La coentreprise : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque coentrepreneur comptabilise ses intérêts dans la coentreprise à titre de participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du groupe CNP Assurances dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que CNP Assurances ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

3.4 Opérations entre sociétés consolidées

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du groupe CNP Assurances dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

3.5 Participation aux bénéfices différée

Les retraitements requis par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

3.5.1 Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

3.5.2 Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatées entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflet, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée au paragraphe 3.13.2 de la présente annexe.

3.6 Conversion des états financiers des filiales internationales dans la devise de présentation

Les filiales ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'international (notamment filiales internationales et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros, la devise de présentation du groupe CNP Assurances, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'international sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

L'écart de change résultant de la différence entre les taux utilisés pour la conversion du bilan et ceux utilisés pour la conversion des produits et charges est enregistré comme une composante distincte des capitaux propres (écart de conversion).

3.7 Opérations en devises

Au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances, les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par le dernier cours disponible du mois précédent.

Les éléments monétaires du bilan (hors actifs financiers classés en titres disponibles à la vente) sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée selon les dispositions présentées en 3.10.3 ci-dessous.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises et évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, par exemple lorsque l'actif non monétaire est classé en actif disponible à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

3.8 Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le groupe CNP Assurances obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe CNP Assurances dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Pour chaque regroupement, CNP Assurances a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du *goodwill* complet).

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du groupe CNP Assurances.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat. Hormis toute correction d'erreur qui entraînerait une revue et un ajustement de la comptabilisation du regroupement.

3.9 Actifs incorporels

3.9.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ;
- sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité internationale (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP Assurances retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le groupe CNP Assurances, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital.

3.9.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont généralement amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

3.9.3 Valeur des accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

3.9.4 Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée est de 5 ans ou 8 ans.

3.10 Placements

3.10.1 Immobilier

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe CNP Assurances pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- installations générales techniques 20 ans ;
- agencements 10 ans.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

3.10.2 Actifs financiers

Classification

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés.
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance (dits HTM « *Held-To-Maturity* ») qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne.
- les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
- les actifs disponibles à la vente (dits AFS « *Available-For-Sale* ») sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

Comptabilisation

Le groupe CNP Assurances comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le groupe CNP Assurances a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur par résultat est constatée dans le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Au cas particulier des OPCVM, le contrôle est examiné pour chaque situation en fonction des critères suivants :

- la prise en compte de la relation entre agent et principal,
- la qualification du pouvoir entre le gestionnaire et le groupe CNP,
- l'application d'un seuil d'appréciation de l'exposition à la variabilité des rendements.

Les intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle relatif aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan IFRS sous le libellé « Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ». Les parts d'OPCVM sont valorisées sur la base de la valeur liquidative la plus récente. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du Groupe sur la base de leur contribution à cette valeur liquidative.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le groupe CNP Assurances estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Modalités de dépréciations

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il existe des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son *spread* de crédit ne constitue pas, en soi, une indication de perte de valeur. Un ou une combinaison des facteurs suivants constitue des exemples d'indication de perte de valeur :

- l'occurrence d'un événement de crédit au sens de l'ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*), faillite de l'entité de référence, défaut de paiement et restructuration ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie permettant de conclure à l'existence d'un risque avéré, y compris en l'absence de défaut avéré ;
- certaines concessions consenties qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : un cours inférieur au prix de revient unitaire moyen sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté ; ou
- une moins-value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50 % du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêté.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

Par ailleurs, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe CNP Assurances analyse systématiquement actif par actif, si, lorsque le cours est inférieur à 70 % du prix de revient unitaire moyen sur les 6 derniers mois précédant l'arrêté, il y a lieu de déprécier par résultat le titre concerné.

Ce jugement se fonde sur une analyse dont l'ampleur repose sur le niveau de matérialité des moins-values latentes et sur les caractéristiques intrinsèques justifiant la valeur d'expertise de chaque actif.

En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Reprise de dépréciations

Actifs disponibles à la vente (AFS)

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, par exemple, une amélioration de la notation de crédit du débiteur, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Prêts, créances et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

3.10.3 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent ») ;
- b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- c) il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le groupe CNP Assurances se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

Comptabilité de couverture

Les dérivés désignés comme instrument de couverture dans le cadre de relations de couverture telles que définies par la norme IAS 39 sont comptabilisés selon les dispositions qui y sont associées.

Le groupe CNP Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs et sa stratégie en termes de gestion des risques. Le groupe CNP Assurances formalise également l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie consiste à enregistrer la part efficace des variations de juste valeur du dérivé en capitaux propres. Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés de gain ou de perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Quand l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat immédiatement ou au fur et à mesure de la réalisation de la transaction initialement couverte le cas échéant. La juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture est présentée en note 9.7.

3.10.4 Méthodes d'évaluation de la juste valeur

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou inactif d'un marché s'appuie notamment sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées et sur l'appréciation de la liquidité des titres qui y sont cotés. En particulier, des instruments financiers seront considérés comme étant cotés sur un marché inactif si l'un ou plusieurs des indicateurs suivants se concrétisent : diminution significative du nombre de transactions, sensible augmentation du coût de liquidation, de la volatilité ou du *Z-spread*.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du groupe CNP Assurances par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des montants évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Les titres structurés détenus par le groupe CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

Les prix établis par les arrangeurs sont obtenus en principe tous les mois, à la suite d'un engagement de communication demandé auprès de chaque arrangeur. Les valorisations communiquées par les arrangeurs correspondent à une valeur économique des titres. Le groupe CNP Assurances vérifie, par sondage ou en cas d'évolution significative de la valorisation, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation (estimation de *cash flows* futurs de certains titres par exemple) ou interroge les arrangeurs quant aux méthodologies employées. Les

valeurs des arrangeurs examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par le groupe CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des arrangeurs que de la qualité des *ratings* des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous-jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

Catégories de juste valeur

Le groupe CNP Assurances distingue trois catégories d'instruments financiers (cf. note 9.2) :

Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le groupe CNP Assurances est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le groupe CNP Assurances prend en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les dérivés traités sur un marché organisé.

Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables. Cette catégorie comprend :

- les titres structurés valorisés par le groupe CNP Assurances, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les participations non cotées ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread* ;
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires ;
- tout autre instrument financier coté pour lequel le marché est inactif.

Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date. Cette catégorie recouvre peu d'instruments financiers détenus par le groupe CNP Assurances. Il s'agit par exemple d'instruments financiers de titrisation, pour lesquels le groupe CNP Assurances s'est par ailleurs assuré qu'un changement des paramètres utilisés pour la valorisation selon des hypothèses alternatives raisonnables n'a pas d'impact significatif au niveau du groupe CNP Assurances.

3.10.5 Pensions et prêts de titres

Le Groupe effectue des opérations de mise en pension et de prêt de titres dans un but d'optimisation du rendement de ses portefeuilles.

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car le Groupe garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Les titres sont donc maintenus au bilan (dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés en conséquence) et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan dans la rubrique « Dettes d'exploitation représentées par des titres ».

Le Groupe reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

3.10.6 Entités structurées

Du fait de son activité, CNP Assurances est amené à investir dans différentes natures d'actifs financiers pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du groupe, ainsi que pour son compte propre. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'allocation d'actifs et de diversification des risques financiers.

Selon la norme IFRS 12, les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Parmi les placements financiers du Groupe, les fonds de placement ainsi que les véhicules de titrisation répondent à la définition d'entités structurées.

Les intérêts du groupe CNP Assurances dans les entités structurées non consolidées sont présentés dans la note 9.1.4.

3.11 Capitaux propres

3.11.1 Eléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, le retraitement de la réserve de capitalisation ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. note 3.16).

3.11.2 Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du groupe CNP Assurances.

Au 31 décembre 2016, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le groupe CNP Assurances pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

La solvabilité du groupe CNP Assurances et de ses filiales d'assurance fait l'objet d'une surveillance en particulier dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) telle qu'exigée dans un cadre Solvabilité 2. Ces informations ainsi que le calcul de la marge de solvabilité sont transmises à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution.

3.12 Actions propres

CNP Assurances peut détenir une part de ses propres actions par la mise en œuvre de contrats de liquidité destinés notamment à régulariser les cours ou à attribuer des actions gratuites au personnel (cf. note 3.15.2). Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

3.13 Passifs liés aux contrats

3.13.1 Classifications des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition en infra) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

3.13.2 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le groupe CNP Assurances, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différées active, et autres actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un *pool* de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Contrats hybrides

Certains contrats émis par le groupe CNP Assurances comportent à la fois une composante « dépôt » et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante « dépôt » peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante « dépôt » est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le groupe CNP Assurances n'ont pas été séparées.

> Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats Groupe comportant la couverture du risque décès ;
- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinée à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renoncements de l'année.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflect.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garantie plancher sont évaluées selon la méthode de *Black & Scholes*.

> Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période,
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

> Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée, coûts d'acquisition différés et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le groupe CNP Assurances procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

> Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

> **Test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active**

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe CNP Assurances, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe CNP Assurances par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent ; il est réalisé au niveau de chaque portefeuille afin de prendre en compte les règles de cantonnement dans l'appréciation de la recouvrabilité.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes est testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

> **Réassurance**

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le groupe CNP Assurances réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

3.13.3 Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

3.13.4 Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

3.14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses. Les durées d'utilité estimées vont de 3 ans pour le matériel informatique à 10 ans pour les agencements, aménagements et installations.

3.15 Avantages au personnel

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 en vigueur, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

3.15.1 Engagements sociaux

Avantages postérieures à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent des avantages tels que les suivants :

- (a) Les prestations de retraite
- (b) Les autres avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régimes à prestations définies selon la réalité économique du régime qui ressort de ses principales dispositions.

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Autres régimes de retraite dans les entités internationales du groupe CNP Assurances

Il existe divers régimes de retraite à cotisations définies et un nombre limité de régimes à prestations définies, pour des montants d'engagements non matériels à l'échelle du groupe CNP Assurances.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Préretraite

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

Aide à la création d'entreprise

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *Corporate* de haute qualité, lorsqu'un marché actif existe, (selon le taux des obligations d'État, sinon), et en fonction de la durée des engagements.

Mode de comptabilisation

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du groupe CNP Assurances, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier (effet de la désactualisation) net du rendement attendu des actifs de régime.

3.15.2 Rémunérations en actions

Mode de comptabilisation des plans d'attribution d'actions gratuites

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayants droit au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

3.16 Emprunts et dettes subordonnées

Les titres subordonnés pour lesquels les clauses contractuelles ne prévoient aucune obligation de rembourser le nominal ou de verser une rémunération sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

3.17 Frais d'acquisition et d'exploitation

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations ;
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.18 Fiscalité

Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Carrés Bleus SA, Prévimut, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Âge d'Or Expansion, SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Assur-helene, Ecureuil Vie Investment, 270 Investment, US Real Estate EVJ, US Real Estate 270.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans la mesure où le groupe CNP Assurances n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est improbable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.19 Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les *reporting* internes, revus par le comité exécutif du groupe CNP Assurances (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8).

Au 31/12/2016, CNP Assurances a choisi d'aligner son indicateur de résultat pour chaque secteur sur le reporting interne qui, désormais, privilégie davantage les secteurs géographiques sur les seules caractéristiques techniques des produits distribués par le groupe.

Ce choix de segmentation géographique se fonde notamment sur, d'une part, une organisation multicritères en lien avec les priorités stratégiques du groupe (géographiques, activités, réseaux) et, d'autre part, une allocation des goodwill à des Unités Génératrices de Trésorerie principalement géographiques.

Les trois segments géographiques sont :

- France
- Amérique Latine
- Europe Hors France

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- chiffre d'affaires : se calcule comme la somme des primes acquises et du chiffre d'affaires ou produits des autres activités. Cet indicateur est brut d'intérêt minoritaire et brut de réassurance. Il permet de mesurer l'activité commerciale sur la période ;
- revenu totaux : se calcule comme la somme du produit net d'assurance et des revenus du compte propre. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et net de réassurance. Il permet de mesurer la marge avant frais de gestion ;
- produit net d'assurance : se calcule en soustrayant les commissions versées aux distributeurs à la somme des chargements prélevés sur les contrats d'assurance, des résultats techniques et du solde de réassurance. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et net de réassurance. Il permet de mesurer la marge générée par les contrats d'assurance avant frais de gestion ;
- frais : frais généraux affectés à chaque secteur sur la base des clés d'affectation habituellement pratiquées ;
- résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets des marchés financiers, ce qui débouche sur un compte de résultat désensibilisé des effets de marché, avant charges de financement, impôts et part des minoritaires. Cet indicateur constitue une mesure clé du résultat sectoriel analysé par la direction du groupe CNP Assurances. Il permet de mesurer la marge après frais de gestion. Pour obtenir le résultat en net part du groupe CNP Assurances, le RBE est retraité des éléments suivants :
 - les charges de financement ;
 - le résultat des sociétés mises en équivalence ;
 - les éléments non récurrents ;
 - les charges d'impôts portants sur les éléments ci-dessus ;
 - les intérêts minoritaires nets d'impôts ;
 - les effets des marchés sur portefeuille *trading* nets d'impôts (correspondent aux variations de plus-values latentes et aux plus-values de cession des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat) ;
 - les plus-values nettes actions et immobilier nettes des dépréciations exceptionnelles de valeur de portefeuille et de *goodwill* net d'impôts (correspondent aux plus-values de cession des instruments de capitaux propres comptabilisés en titres disponibles à la vente et aux dépréciations d'instruments financiers ou d'actifs immobiliers).
- actifs et passifs sectoriels : jusqu'au 31 décembre 2015, les actifs et passifs évalués en IFRS étaient ventilés par secteur opérationnel et présentés en notes annexes : à l'actif, seules les rubriques « écarts d'acquisition et valeurs de portefeuille des contrats d'assurance » et « placements financiers et investissements dans les entreprises associées » faisaient l'objet d'un reporting interne par secteur sur une base régulière. Depuis le 30 juin 2016, le bilan sectoriel n'est plus présenté, conformément au paragraphe 23 de la norme IFRS 8 qui fonde la présentation des secteurs opérationnels sur les indicateurs régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

3.20 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP Assurances ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

Note 4 Capital

4.1 Tableau des titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres

31/12/2016				
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres subordonnés part du Groupe				1 765,2
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb	€	160,0
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 PB jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb à partir du 20.12.2026	€	108,0
	Octobre 2012	7,5 % jusqu'en octobre 2018 puis reset taux fixe swap 6 ans + 648,1 pb	USD	379,9
	Novembre 2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 bp	€	493,6
Total				1 765,2

31/12/2015				
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres subordonnés part du Groupe				2 635,2
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb	€	160,0
	Décembre 2006	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3 mois + 184 pb	€	870,0
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 PB jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb à partir du 20.12.2026	€	108,0
	Octobre 2012	7,5 % jusqu'en octobre 2018 puis reset taux fixe swap 6 ans + 648,1 pb	USD	379,9
	Novembre 2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 bp	€	493,6
Total				2 635,2

4.2 Capital social par détenteur

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	280 615 340	40,87 %
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	248 926 986	36,25 %
État	7 645 754	1,11 %
Total des actions de concert	537 188 080	78,24 %
Public	149 430 397	21,76 %
dont : CNP Assurances (actions propres) *	121 661	0,02 %
TOTAL	686 618 477	100,00 %

* Les caractéristiques du contrat de liquidité en cours lors de l'exercice courant sont décrites dans le projet de résolution de l'assemblée générale de CNP Assurances figurant dans le document de référence de l'année précédente

4.3 Capitaux propres

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires	
	31/12/2016	31/12/2015
Nombre d'actions émises à l'ouverture	686 618 477	686 618 477
Émissions sur l'exercice	0	0
Nombre d'actions émises à la clôture	686 618 477	686 618 477

4.4 Dividendes au titre de l'exercice 2016

En 2016, le dividende proposé à l'assemblée générale est de 0,80 euro par action, ce qui représente un total de 549,3 M€.

En 2015, le dividende voté à l'assemblée générale était de 0,77 euro par action, ce qui représentait un total de 528,7 M€. Le dividende a été versé en 2016.

4.5 Résultat par action / Résultat dilué

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de la période	1 200,3	1 130,5
Charge des titres super subordonnés nette d'impôt	- 75,9	- 74,4
Résultat attribuable aux actions ordinaires	1 124,4	1 056,1
Nombre moyen d'actions ordinaires à l'ouverture	686 618 477,0	686 618 477,0
Emissions d'actions (nombre pondéré)	0,0	0,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	686 618 477,0	686 618 477,0
Effet des actions propres détenues	- 311 094,25	- 744 140,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	686 307 382,8	685 874 336,6
Effet des instruments potentiellement dilutifs	0,0	0,0
Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires	1,64	1,54

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture.

4.6 Information relative aux parties liées

Des parties sont liées si une partie contrôle l'autre partie ou exerce une influence significative dans sa prise de décision, ou si elles sont toutes deux sous le contrôle ou l'influence significative d'une même tierce entité ou personne.

Les parties liées au groupe CNP Assurances se déterminent par rapport à la société mère CNP Assurances et sont donc principalement ses actionnaires et les entités qu'ils contrôlent, les sociétés qu'elle contrôle (y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises), ainsi que ses principaux dirigeants.

Les transactions et les encours entre la société mère et les sociétés du groupe CNP Assurances consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation, c'est pourquoi les montants ci-après ne les incluent pas.

L'accord de partenariat renouvelé entre CNP Assurances et la Banque Postale comprend notamment la cession par CNP Assurances à la Banque Postale de sa participation dans LBPP

Au 31 décembre 2015, LBPP a été comptabilisée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

La comptabilisation de la cession a été réalisée dans les comptes annuels 2016, suite à la signature du contrat de cession le 25 mars 2016 et la levée des conditions suspensives au deuxième trimestre 2016.

Pour information, CNP Assurances a reçu 300,4 M€ de dividendes de ses filiales consolidées : 117,2 M€ de ses filiales françaises, 162,2 M€ de ses filiales brésiliennes, 14,4 M€ de CNP UniCredit Vita et 6,6 M€ de CNP Cyprus Insurance Holdings.

La liste des sociétés consolidées du groupe CNP Assurances est présentée en note 5 des annexes.

4.6.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales

<i>(en millions d'euros)</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
Commissions	- 1 560,9	0,0
Prestations	- 42,6	- 11,5
Réassurance	- 10,9	0,0
Frais de personnel	- 9,1	- 1,5
Produits financiers et prêts	29,3	0,0
Charges financières et emprunts	- 9,2	- 491,3
Dividendes	- 407,7	0,0
Autres	307,9	0,0

En application de la norme IAS 24, les actionnaires (la Caisse des Dépôts, BPCE et La Banque Postale) et leurs filiales consolidées exclusivement et conjointement sont des parties liées à la société CNP Assurances ainsi que les sociétés sous influence notable de la Caisse des Dépôts.

Les commissions représentent les revenus perçus par BPCE et La Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances.

Les prestations et les frais de personnel correspondent principalement à divers frais refacturés par la Caisse des Dépôts à CNP Assurances et aux frais de gestion payés à Natixis AM et La Banque Postale AM.

Les dividendes versés en 2016 au titre de l'exercice 2015 aux actionnaires directs du groupe CNP Assurances s'élèvent à 407,7 M€ avec la répartition suivante : 216,1 M€ pour la Caisse des Dépôts, 95,8 M€ pour BPCE et 95,8 M€ pour La Banque Postale.

4.6.2 Relation avec les entités mises en équivalence

Suite à la cession de LBPP le groupe CNP Assurances n'a plus de parties liées avec des entités mises en équivalence.

4.6.3 Relation avec les autres parties liées

Les autres parties liées correspondent principalement à des participations non consolidées, les dividendes et produits financiers correspondent à la rémunération des participations du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
Commissions	0,0	0,0
Prestations	0,9	1,2
Réassurance	0,0	0,0
Frais de personnel	2,1	0,9
Produits financiers et prêts	0,0	0,0
Charges financières et emprunts	0,0	0,0
Dividendes	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0

4.7 Rémunération des dirigeants

Les éléments ci-dessous présentent en cumul et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du président, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2016

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 2 722 364,90 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du président du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 7 437 759 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2016 au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2015

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 2 424 876,16 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du président du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 6 700 104 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2015 au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

Note 5 Périmètre de consolidation

5.1 Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	31/12/2016		31/12/2015	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
1. Filiales stratégiques							
CNP Assurances	IG	France / Paris	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Préviposte	IG	France / Paris	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ITV	IG	France / Paris	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
La Banque Postale Prévoyance ⁽¹⁾	NI	France / Paris	Assurances	0,00 %	0,00 %	50,00 %	50,00 %
CNP Caution ⁽²⁾	IG	France / Paris	Assurances	100,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %
Arial CNP Assurances ⁽³⁾	MEE	France / Mons en Baroeul	Assurances	39,95 %	39,95 %	0,00 %	0,00 %
MFPrévoyance SA	IG	France / Paris	Assurances	51,00 %	65,00 %	51,00 %	65,00 %
CNP Seguros de Vida	IG	Argentine / Buenos Aires	Assurances	76,47 %	76,47 %	76,47 %	76,47 %
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	IG	Argentine / Buenos Aires	Assurances	65,38 %	50,00 %	65,38 %	50,00 %
CNP Holding Brasil	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Caixa Seguros Holding SA	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	51,75 %	51,75 %	51,75 %	51,75 %
Caixa Seguros Participações Securitárias Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Seguradora	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Capitalização	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	51,00 %	26,39 %	51,00 %	26,39 %
Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Consórcios	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Assessoria e Consultoria	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Saúde	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Previsul	IG	Brésil / Porto Alegre	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Seguros Participações Do Sul Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
FPC Par Corretora de Seguros SA	MEE	Brésil / Brasilia	Courtage	25,00 %	12,94 %	25,00 %	12,94 %
Odonto Empresas Convenios Dentários Ltda	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Holding Caixa Seguros Participações em Saúde Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
CNP UniCredit Vita	IG	Italie / Milan	Assurances	57,50 %	57,50 %	57,50 %	57,50 %
CNP Partners (ex Vida de Seguros y Reaseguros) ⁽⁴⁾	IG	Espagne / Madrid	Assurances	100,00 %	100,00 %	99,50 %	99,50 %
CNP Partners Solutions	IG	Espagne / Madrid	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	99,50 %
CNP Cyprus Insurance holdings	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	50,10 %	50,10 %	50,10 %	50,10 %
CNP Cyprus Tower Ltd	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Zois	IG	Grèce / Athènes	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Praktoriaki	IG	Grèce / Athènes	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Cyprialife	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Asfalistiki	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
Santander Insurance Life Ltd	IG	Irlande / Dublin	Assurances	100,00 %	51,00 %	100,00 %	51,00 %
Santander Insurance Europe Ltd	IG	Irlande / Dublin	Assurances	100,00 %	51,00 %	100,00 %	51,00 %
Santander Insurance Services Ireland Ltd	IG	Irlande / Dublin	Assurances	100,00 %	51,00 %	100,00 %	51,00 %
CNP Europe Life	IG	Irlande / Dublin	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Voronezh Empreendimentos e Participações ⁽⁵⁾	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %

2. OPCVM

Ecureuil Profil 30	IG	France	OPCVM	93,41 %	93,41 %	96,04 %	96,04 %
Univers CNP 1 FCP	IG	France	OPCVM	99,03 %	99,03 %	99,68 %	99,68 %
CNP ACP Oblig FCP	MEE	France	OPCVM	54,70 %	54,70 %	48,99 %	48,99 %
Natixis Ionis	IG	France	OPCVM	99,93 %	99,93 %	100,00 %	100,00 %
CNP ACP 10 FCP	MEE	France	OPCVM	54,95 %	54,95 %	49,79 %	49,79 %
Ecureuil Profil 90	IG	France	OPCVM	53,96 %	53,96 %	55,67 %	55,67 %
Vivaccio ACT 5 DEC	IG	France	OPCVM	81,50 %	81,50 %	79,92 %	79,92 %
OPCVM Caixa Seguradora SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
OPCVM Caixa Capitalização SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	26,39 %	100,00 %	26,39 %
OPCVM Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
OPCVM Caixa Consórcios	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %

3. Activités immobilières et autres

Assurbail Patrimoine	IG	France	Crédit bail Immobilier	100,00%	100,00%	100,00 %	100,00 %
AEP 3 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CIMO	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AEP 4 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PB6	NI	France	Immobilier	0,00 %	0,00 %	50,00 %	50,00 %
OPCI AEW Imcom 6	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SICAC	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP Immobilier	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Assur-immeuble	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI MTP Invest	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI AEW Imcom 1	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI AEP247	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LBP Actifs Immo	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Ecureuil Vie Développement (6)	MEE	France	Courtage	49,00%	49,00%	51,00 %	51,00 %
Outlet Invest	IG	France	OPCI	99,95 %	99,95 %	99,95 %	99,95 %

(1) La Banque Postale Prévoyance (LBPP) a été cédée à la Banque Postale par CNP Assurances en 2016. La société LBPP avait été comptabilisée par mise en équivalence et conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « actifs non courants en vue de la vente ». Le prix de cession global est de 306,9 M€ intégrant un dividende exceptionnel de 15,3M€, soit 291,6 M€ nets de dividende. La plus-value consolidée est de 160,6 M€.

(2) Suite à l'apport partiel d'actifs en provenance de CNP IAM, CNP Caution est entré dans le périmètre de consolidation au 31 mars 2016.

(3) La société Arial CNP Assurances est entrée dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2016. Détenue à 60 % par AG2R La Mondiale et à 40 % par CNP Assurances, elle est mise en équivalence dans les comptes consolidés sur la base d'une situation au 1er avril 2016.

(4) Suite au rachat des intérêts minoritaires, CNP Partners est désormais détenue à 100 % par le groupe, soit 99,5 % par CNP Assurances et 0,5 % par CNP Caution.

(5) La société brésilienne Voronezh Empreendimentos e Participações, acquise par CNP Assurances en juillet 2016, intègre le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016.

(6) Dans le cadre du nouveau protocole d'actionnaire entre CNP Assurances, BPCE et Natixis, CNP Assurances a cédé en 2016 à Natixis Assurances 2 % du capital et des droits de vote d'Ecureuil Vie Développement (EVD) permettant à Natixis Assurances de détenir 51 % du capital d'Ecureuil Vie Développement. Il n'y a pas d'impact significatif lié à cette cession. L'analyse menée par CNP Assurances a permis de conclure à un contrôle conjoint de l'entité Ecureuil Vie Développement qui est donc mise en équivalence suite à la réalisation de cette opération.

5.2 Sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation

		31/12/2016
Nom	Pays / Ville	% intérêts
<u>1. Filiales autres</u>		
23-25 Marignan SAS	France / Paris	100,00 %
36 Marboeuf SAS	France / Paris	100,00 %
107 Boétie Ellysées	France / Paris	100,00 %
270 Investments	France / Paris	100,00 %
3i Growth Capital	Royaume-Uni / Londres	76,92 %
Age d'Or Expansion	France / Troyes	99,98 %
Alpinvest Feeder VCV	Pays-Bas / Amsterdam	99,98 %
Assurance	France / Paris	66,00 %
Avenir Santé	France / Paris	100,00 %
Bridgepoint Europe IV	Royaume-Uni / Londres	83,34 %
Capvita	France / Paris	51,00 %
Carrés Bleus	France / Paris	100,00 %
Cartera Pbtamsi	Espagne / Madrid	100,00 %
CBPE VIII	Royaume-Uni / Londres	100,00 %
Cleantech Europe II	Royaume-Uni / Londres	100,00 %
CNP Formation	France / Paris	100,00 %
CNP International	France / Paris	100,00 %
CNP Luxembourg	Luxembourg / Luxembourg	100,00 %
CNP Private Equity for Personal Savings	France / Paris	100,00 %
CNP Technologies de l'Informat	France / Paris	99,70 %
Cœur Méditerranée	France / Paris	70,00 %
Commercial Real Estate Loans	Luxembourg / Luxembourg	61,69 %
Das Goethe	France / Paris	100,00 %
DIF Infrastructure II	Pays-Bas / Schiphol	53,33 %
Domus Co-Invest	France / Paris	100,00 %
Ecureuil Vie Investment	France / Paris	100,00 %
Filassistance Services	France / Paris	65,00 %
Foncière HID	France / Paris	100,00 %
FSN Capital IV (B) LP	Norvège / Oslo	100,00 %
Futurimmo	France / Paris	99,90 %
GCK	France / Paris	80,00 %
Geosud	France / Rueil Malmaison	98,00 %
Green Quartz	France / Paris	99,90 %
Holding Infrastructures Gazier	France / Paris	54,41 %
Immaucom	France / Paris	80,00 %
Infra-Invest	Luxembourg / Luxembourg	100,00 %
Infra-Invest France	France / Paris	100,00 %
Infrastructure Partners (MS)	France / Paris	64,94 %
Ireland Property Investment Fund	Irlande / Dublin	100,00 %
Kleber 46	France / Paris	100,00 %
Laiki Brokers (Insurance & Consultancy	Chypre / Nicosie	100,00 %

Services) Ltd		
Laiki Insurance Agencies Ltd	Chypre / Nicosie	100,00 %
LCYL Dramas Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00 %
LCYL Karpenisiou Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00 %
LCYL Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00 %
Lux Gare	France / Paris	100,00 %
Lyfe	France / Paris	100,00 %
Malthazar	France / Paris	50,00 %
Montagu IV	Royaume-Uni / Londres	100,00 %
Naturim	France / Levallois-Perret	100,00 %
Neuilly Pilot	France / Paris	100,00 %
New Side	France / Paris	100,00 %
Open CNP	France / Paris	100,00 %
Pantin Logistique	France / Paris	100,00 %
Pays-Bas Retail 2013 BV	Pays-Bas / Amsterdam	100,00 %
Pial 34	France / Paris	100,00 %
Prévimut	France / Paris	100,00 %
Reldon SAS	France / Paris	100,00 %
SAS Alleray - Square 15	France / Paris	100,00 %
SMCA	France / Paris	50,00 %
Sogestop K	France / Paris	100,00 %
Sogestop L	France / Paris	50,00 %
Sunlight	France / Paris	50,62 %
Theemin	France / Paris	100,00 %
US Real Estate 270 SAS	France / Paris	100,00 %
US Real Estate EVJ SAS	France / Paris	100,00 %
Ybry Pont de Neuilly	France / Paris	100,00 %
Yellowalto	France / Courbevoie	100,00 %

2. Activités immobilières

5-7 rue Scribe	France / Paris	100,00 %
67-69 Victor Hugo	France / Paris	100,00 %
83 Avenue Bosquet	France / Paris	100,00 %
A9B Paris	France / Paris	100,00 %
Assurécureuil Pierre	France / Paris	99,99 %
Assurécureuil Pierre 2	France / Paris	100,00 %
Assurécureuil Pierre 5	France / Paris	100,00 %
Assurécureuil Pierre 7	France / Paris	99,99 %
Axe France	France / Paris	50,00 %
Baudry Ponthieu	France / Paris	99,91 %
Bercy Crystal	France / Paris	100,00 %
Broussais Collange SCI	France / Paris	99,90%
Cicoge	France / Paris	100,00 %
Cottages du Bois aux Daims	France / Paris	100,00 %
Farman	France / Paris	50,00 %
Farmoric	France / Courbevoie	100,00 %
Foncière Cnp	France / Paris	100,00 %
Foncière ELBP	France / Paris	100,00 %
FPIP	France / Paris	100,00 %

Gf De Brèves	France / Paris	50,00 %
Green Rueil	France / Paris	50,00 %
Habimmo	France / Paris	99,90 %
Holdipierre	France / Paris	100,00 %
Ilot 13	France / Paris	50,00 %
Issy Desmoulins	France / Paris	100,00 %
Issy Vivaldi	France / Paris	100,00 %
Jesco	France / Levallois-Perret	55,00 %
Lancosme	France / Vendoeuvres	80,00 %
Lesly	France / Paris	100,00 %
Liberté	France / Paris	50,00 %
Maestrimmo	France / Paris	100,00 %
Ofelia	France / Paris	66,66 %
OPCI Raspail	France / Paris	100,00 %
OREA	France / Levallois-Perret	100,00 %
Paris 08	France / Paris	100,00 %
Parvis Belvedere	France / Paris	100,00 %
Passage du Faidherbe	France / Paris	100,00 %
Pierre et Labruyère	France / Paris	100,00 %
Pierre Quentin Bauchard	France / Paris	99,99 %
Pyramides 1	France / Paris	100,00 %
Renaissance Francois 1er (SCI)	France / Paris	100,00 %
Residavoult	France / Paris	99,90 %
Residential	France / Paris	100,00 %
Rueil Newton	France / Paris	50,00 %
SA Le Marquis	France / Paris	60,00 %
Saphirimmo	France / Paris	100,00 %
SAS Pyramides 2	France / Paris	100,00 %
SAS Richelieu Vivienne	France / Paris	50,00 %
SASU Assurhélène	France / Paris	100,00 %
SASU Foz Participations	France / Paris	100,00 %
SCI Assurecureuil Pierre 8	France / Paris	100,00 %
SCI Canopee	France / Paris	99,98 %
Sci De La Cnp	France / Paris	100,00 %
SCI Eole Rambouillet	France / Paris	100,00 %
SCI Equinox	France / Paris	99,99 %
SCI Jasmin	France / Paris	99,95 %
SCI Les Chevrons	France / Paris	50,00 %
SCI Max	France / Paris	100,00 %
SCI Rueil Apollo	France / Paris	100,00 %
SCI Yvoire	France / Paris	50,00 %
Secrets et Boetie	France / Paris	100,00 %
Sonne	France / Neuilly sur Seine	99,95 %
Terre Neuve 4 Immo	France / Paris	100,00 %
Triangle Montaigne	France / Paris	100,00 %
Vendome Europe	France / La Défense	50,00 %
Victor Hugo 147	France / Paris	99,98 %
Wagram 92	France / Paris	100,00 %

Dans le cadre du règlement ANC 2016-09, les entités contrôlées mais non consolidées par le groupe sont à présenter au sein des annexes consolidées. Les entités listées ci-dessus sont celles que le groupe détient à plus de 50 % et qui ne dépassent pas les seuils de matérialité du groupe pour entrer dans le périmètre de consolidation. Les seuils de matérialité pris en compte par le groupe sont appliqués aux entités détenues à plus de 50 %, ainsi qu'à celles contrôlées au sens de la norme IFRS 10 selon les critères suivants : (i) détention du pouvoir sur l'entité ; (ii) exposition ou droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; (iii) capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. En outre, l'appréciation des seuils d'importance est réalisée selon le principe de la réalité économique qui permet de consolider les filiales dont les agrégats sont inférieurs aux seuils définis.

Par ailleurs, la liste des entreprises et titres de participation qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation et qui sont détenues directement à plus de 10 % par CNP Assurances sont présentées au sein du document de référence (note 5.4.4 des comptes sociaux).

5.3 Effectif moyen employé par les entreprises consolidées

<i>(en nombre de personnes)</i>	31/12/2016
Cadres	2 208
Non-cadres	2 981
Effectif moyen	5 189

5.4 Informations financières résumées : entités consolidées avec des intérêts minoritaires significatifs

(en millions d'euros)	Groupe Caixa Seguros		CNP UniCredit Vita		CNP Santander Insurance		CNP Cyprus Insurance holdings		MFPprevoyance SA	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Primes acquises / Chiffre d'affaires	3 548,6	3 161,1	2 549,0	2 555,9	605,4	492,1	141,5	139,9	134,2	231,2
Résultat net (100 %)	482,7	503,4	49,1	51,6	47,8	22,9	27,2	16,4	12,4	25,7
Résultat net – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	237,2	247,9	20,9	21,9	23,4	11,2	13,6	8,2	4,3	9,0
OCI (100 %)	- 21,1	- 101,4	40,3	132,4	3,5	1,0	3,3	0,9	13,4	13,9
Résultat global (100 %)	461,5	402,1	89,5	184,0	51,3	23,8	30,5	17,2	25,8	39,6
Résultat global – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	225,3	192,0	38,0	78,2	25,1	11,7	15,2	8,6	9,0	13,8
Actifs	16 405,3	10 886,7	13 979,4	13 630,4	2 092,3	1 897,0	778,8	781,8	693,8	890,8
Passifs	14 405,1	9 511,6	13 137,7	12 720,7	1 849,7	1 704,7	487,5	492,7	474,3	683,3
Actifs net (100 %)	2 000,2	1 375,1	841,7	909,6	242,6	192,3	291,3	289,1	219,4	207,5
Actif net – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	990,4	674,8	357,7	386,6	118,9	94,2	145,4	144,3	76,8	72,6
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 417,0	1 251,8	475,9	644,0	144,5	151,4	25,0	21,5	- 175,0	37,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 1 090,7	- 915,3	- 428,4	- 673,9	- 143,5	- 132,9	- 9,2	- 9,0	185,7	- 11,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 326,4	- 388,4	- 26,0	- 21,0	0,0	5,6	- 25,7	- 8,0	0,0	0,0
Dividendes versés aux minoritaires	- 18,2	- 11,3	- 10,6	- 8,4	0,0	0,0	- 6,6	-4,9	0,0	0,0

5.5 Informations financières résumées : partenariats significatifs

Suite à la cession de LBPP, le groupe CNP Assurances ne détient plus de partenariat significatif.

5.6 Informations financières résumées : partenariats non significatifs

(en millions d'euros)	Coentreprises		Entreprises associées	
	2016	2015	2016	2015
Valeur comptable des participations mises en équivalence au bilan de CNP Assurances	0,0	168,9	67,4	17,6
Contribution au résultat net de CNP Assurances	0,0	0,0	6,2	3,4
Contribution aux autres éléments du résultat global de CNP Assurances	0,0	0,0	4,4	-2,0
Contribution au résultat global de CNP Assurances	0,0	0,0	10,7	1,4

5.7 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

5.7.1 Information financière synthétique à 100 %

31/12/2016				
(en millions d'euros)	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
Arial CNP Assurances *	11 831,5	112,6	741,2	2,1
Ecureuil Vie Développement	11,5	0,3	0,0	0,0
FPC Par Corretora de Seguros S.A.	54,4	33,8	103,7	42,3
CNP ACP OBLIG FCP	918,3	918,3	0,0	0,0
CNP ACP 10 FCP	888,2	888,2	0,0	0,0

* Les données de ARIAL CNP Assurances correspondent à des données provisoires.

31/12/2015				
(en millions d'euros)	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
La Banque Postale Prévoyance	2 226,0	310,0	521,6	43,4
FPC Par Corretora de Seguros S.A.	39,0	25,7	94,8	26,2
PB6	22,2	18,4	0,0	- 1,3
CNP ACP OBLIG FCP	845,8	845,8	0,0	0,0
CNP ACP 10 FCP	823,6	823,6	0,0	0,0

5.7.2 Titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Position au 1^{er} janvier	186,5	358,8
Augmentation de participation	0,0	0,0
Changement de méthode	0,1	0,0
Entrée de périmètre	43,3	0,0
Augmentation de capital	0,0	0,0
Part dans le résultat	6,2	25,1
Part dans les éléments reconnus en situation nette	5,0	- 6,6
Autres variations *	-168,9	- 177,9
Dividendes reçus	-4,9	- 13,0
Position à la date d'arrêté	67,4	186,5

* Les autres variations au 31 décembre 2015 correspondent à LBPP qui était comptabilisée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants en vue de la vente ».

Les autres variations au 31 décembre 2016 correspondent à la liquidation de PB6.

Note 6 Analyse sectorielle

Au 31 décembre 2016, le bilan sectoriel n'est plus présenté conformément au paragraphe 23 de la norme IFRS 8 qui fonde la présentation des secteurs opérationnels sur les indicateurs régulièrement fournis au principal décideur opérationnel. Désormais l'analyse sectorielle est présentée par segment géographique.

6.1 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2016

	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total IFRS
<i>(en millions d'euros)</i>				
Chiffre d'affaires	24 251,3	3 596,1	3 688,8	31 536,2
Revenus globaux	2 257,4	1 056,3	239,7	3 553,4
Frais généraux	- 628,2	- 175,8	- 111,6	- 915,6
Résultat brut d'exploitation	1 629,2	880,5	128,1	2 637,8
Charges de financement				- 248,2
Mise en équivalence				6,2
Eléments non récurrents				- 195,4
Charge d'impôt (taux effectif)				- 865,4
Intérêts minoritaires				- 293,3
Plus-values nettes et effets fair-value				158,7
Résultat net part du Groupe				1 200,3

<i>(en millions d'euros)</i>	CDR désensibilisé 31/12/2016
Résultat brut d'exploitation	2 637,8
Effets nets des marchés	- 51,1
Plus-values nettes actions et immobilier	192,2
Eléments non récurrents	- 297,1
Résultat opérationnel	2 481,7

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôt sur les résultats 31/12/2016
Impôt sur les résultats (CDR désensibilisé)	- 865,4
<i>Impôt relatif aux éléments ci-dessous :</i>	
Effets nets des marchés	21,4
Plus-values nettes actions et immobilier	- 2,7
Eléments non récurrents	102,4
Impôt sur les résultats (compte de résultat)	- 744,4

<i>(en millions d'euros)</i>	Intérêts minoritaires 31/12/2016
Intérêts minoritaires (CDR désensibilisé)	- 293,3
<i>Impact sur les intérêts minoritaires des éléments ci-dessous :</i>	
Effets nets des marchés	- 3,4
Plus-values nettes actions et immobilier	0,7
Eléments non récurrents	- 0,6
Intérêts minoritaires (compte de résultat)	- 296,6

6.2 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2015 retraité

En 2015, l'information sectorielle du Groupe intégrait les comptes de sa filiale La Banque Postale Prévoyance (LBPP) selon une base proportionnelle (50%). En effet, compte-tenu de la conduite partagée des affaires de LBPP avec le second actionnaire, CNP Assurances estimait que cette présentation reflétait de manière pertinente l'information communiquée aux dirigeants pour les besoins de la gestion des activités et de la performance du groupe CNP Assurances, conformément aux dispositions et possibilités normatives d'IFRS 8.27. LBPP a été vendu au premier semestre 2016.

Rapprochement comptes IFRS

	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total	Retraitement LBPP	Total IFRS
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires	24 776,7	3 226,0	3 582,0	31 584,8	- 213,2	31 371,6
Revenus globaux	2 087,1	1 014,6	186,4	3 288,1	-50,7	3 237,4
Frais généraux	- 596,6	- 163,5	- 101,6	- 861,6	16,4	- 845,2
Résultat brut d'exploitation	1 490,5	851,1	84,9	2 426,5	- 34,4	2 392,1
Charges de financement				- 192,2	0,0	- 192,2
Mise en équivalence				3,4	21,7	25,1
Eléments non récurrents				- 312,2	0,0	- 312,2
Charge d'impôt (taux effectif)				- 810,9	13,6	- 797,3
Intérêts minoritaires				- 303,2	0,0	- 303,2
Plus-values nettes et effets fair-value				319,2	- 0,9	318,3
Résultat net part du Groupe				1 130,5	0,0	1 130,5

<i>(en millions d'euros)</i>	CDR désensibilisé 31/12/2015	Dont LBPP
Résultat brut d'exploitation	2 426,5	34,4
Effets nets des marchés	22,9	0,4
Plus-values nettes actions et immobilier	339,3	0,9
Eléments non récurrents	- 444,1	0,0
Résultat opérationnel	2 344,6	35,8

Note 7 Actifs incorporels

7.1 Synthèse des actifs incorporels

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016				Valeur nette
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	
Ecart d'acquisition	702,7	0,0	- 393,2	0,0	309,5
Valeurs de portefeuille	355,4	- 174,5	- 158,8	0,0	22,2
Valeur des accords de distribution	390,7	- 39,8	0,0	0,0	350,9
Logiciels	423,6	249,4	0,0	0,0	174,2
Logiciels développés en interne	199,2	- 123,3	0,0	0,0	75,9
Logiciels autres	224,4	- 126,1	- 0,0	0,0	98,3
Autres	26,9	- 13,4	- 3,6	0,0	9,8
TOTAL	1 899,3	- 477,2	- 555,6	0,0	866,5

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015				Valeur nette
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	
Ecart d'acquisition	652,0	0,0	- 393,2	0,0	258,8
Valeurs de portefeuille	337,4	- 153,1	- 158,8	0,0	25,5
Valeur des accords de distribution	390,0	- 19,6	0,0	0,0	370,4
Logiciels	339,7	- 215,7	0,0	0,0	124,1
Logiciels développés en interne	173,8	- 107,0	0,0	0,0	66,9
Logiciels autres	165,9	- 108,7	0,0	0,0	57,2
Autres	26,0	- 11,9	- 3,6	0,0	10,5
TOTAL	1 745,1	- 400,2	- 555,7	0,0	789,2

7.2 Écarts d'acquisition

7.2.1 Valeur des écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	Ecart d'acquisition à l'origine	Ecart d'acquisition net au 31/12/2016	Ecart d'acquisition net au 31/12/2015
Groupe Caixa Seguros	389,9	213,2	169,6
CNP UniCredit Vita	366,5	0,0	0,0
CNP Partners	7,2	7,2	0,0
CNP Cyprus Insurance holdings	81,6	34,8	34,8
CNP Santander Insurance	54,4	54,4	54,4
TOTAL	899,6	309,5	258,8

La méthodologie appliquée par le groupe CNP Assurances pour effectuer les tests annuels de perte de valeur des *goodwills* est décrite au paragraphe 3.9.1. La valeur recouvrable des UGT associées aux entités listées ci-dessus correspond à leur valeur d'utilité, fondée sur la valeur de leur actif net et des flux de trésorerie futurs attendus des contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles. Aucune valeur terminale de nos filiales n'intègre d'hypothèse de croissance à l'infini.

Groupe Caixa Seguros

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2017-2021) validées par la direction, extrapolées en tenant compte de taux de croissance nul des affaires nouvelles de 2022 à 2040, et actualisés à un taux après impôts d'environ 14,7 %.

Au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

A ce jour, la seule prise en compte des flux futurs dans la limite de ceux générés jusqu'à la fin de l'accord en cours (2021) ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation. De même, une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ou des volumes projetés ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

CNP Cyprus Insurance holdings

Au 31 décembre 2016, les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2017-2021) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable (autour de 2 % pour les branches d'assurance non-vie et 3 % en assurance vie) des affaires nouvelles de 2021 à 2028 (date de fin de l'accord en vigueur avec Cyprus Popular Bank), et actualisés à un taux après impôts d'environ 9 % pour les activités chypriotes. La filiale en Grèce n'est plus valorisée depuis juin 2013.

La comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable au 31 décembre 2016 n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ou une réduction significative des volumes futurs en Grèce et à Chypre ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

CNP Santander Insurance

Les flux de trésorerie futurs sont issus des prévisions d'activité (2017-2021) validées par la direction et extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance de 1% des affaires nouvelles jusqu'à 2018 et de 2,5 % ensuite jusqu'à 2024. Dès 2024, la nouvelle production reste constante jusqu'à 2034 (date de fin de l'accord de distribution). Les flux sont actualisés à un taux après impôt de 7,3 %.

Au 31 décembre 2016, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation.

Le contrat d'acquisition de CNP Santander Insurance inclut des clauses d'ajustement de prix (à la hausse - earnout ou E/O – ou à la baisse – earins ou EI) en fonction de la performance des trois entités acquises. Lors des travaux de comptabilisation de celles-ci (Purchase Acquisition Accounting) qui ont permis de réaliser l'affectation de prix comptabilisé, les calculs mis en œuvre pour l'estimation des E/O étaient basés sur les prévisions d'activités disponibles alors. La mise à jour de ces dernières en 2016 a conduit le groupe CNP Assurances à enregistrer une charge de 11,7 M€ sur l'exercice pour les périodes de référence jusqu'à 2020, en contrepartie d'une dette vis-à-vis du vendeur.

CNP Partners – BVP Italy

Le 1^{er} juin 2016 l'acquisition a été effectivement réalisée pour un montant de 7,25 M€. Ce montant a fait l'objet d'un ajustement relatif aux rachats éventuels prévus dans un délai de 60 jours après la date d'acquisition tels que défini par le superviseur italien (122 K€).

Ce prix ajusté a été affecté temporairement par CNP Partners comme un actif intangible en attendant que le prix final soit ventilé selon la méthode de comptabilisation de cette acquisition. Conformément aux normes IFRS, le groupe finalisera les termes définitifs de la comptabilisation de cette acquisition au cours du 1^{er} trimestre 2017. Au 30 juin 2016, le bilan d'acquisition de la société a été intégré dans les comptes de CNP Partners.

7.2.2 Réconciliation ouverture / clôture des écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette comptable à l'ouverture	258,8	473,8
Écarts d'acquisition résultant de prise de participations	7,2	0,0
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivants l'acquisition ⁽¹⁾	0,0	- 137,0
Ajustement résultant des variations de complément de prix	0,0	-20,8
Ajustement résultant de la reconnaissance postérieure d'actifs d'impôt différés	0,0	0,0
Écarts de conversion sur le brut ⁽²⁾	43,6	- 57,3
Autres mouvements	0,0	0,0
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0
Écarts de conversion sur les mouvements	0,0	0,0
Augmentation des taux d'intérêts (détention)	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	309,5	258,8

⁽¹⁾ Les ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivants l'acquisition s'expliquent principalement en 2015 par l'allocation de l'écart de première consolidation, déterminé lors de l'acquisition de CNP Santander Insurance, à la valeur des actifs incorporels, conformément aux dispositions d'IFRS 3 (§.45).

⁽²⁾ La variation de l'écart de conversion de 43,6 porte sur le goodwill des entités brésiliennes, Caixa Seguradora, Previsul et Odonto Empresas Convenios Dentarios Ltda.

7.3 Valeurs de portefeuille et valeurs des accords de distribution

7.3.1 Valeurs de portefeuille

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur du portefeuille à l'origine	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2016	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2015
Groupe Caixa Seguros	123,5	5,1	4,9
CNP UniCredit Vita	175,3	0,0	0,0
CNP Partners	24,0	0,0	0,0
CNP Seguros de Vida	0,9	0,0	0,0
CNP Cyprus Insurance holdings	44,4	12,3	13,9
MFPrévoyance SA	8,3	0,0	0,0
CNP Santander Insurance	14,7	4,7	6,8
TOTAL	391,0	22,2	25,5

7.3.2 Variation des valeurs de portefeuille

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur brute à l'ouverture	337,4	343,8
Entrée de périmètre	0,0	17,2
Ecart de conversion	18,1	- 23,6
Acquisitions de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Valeur brute à la clôture	355,4	337,4
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	- 311,9	- 323,0
Ecart de conversion	- 16,9	22,2
Charges d'amortissement de l'exercice	- 4,5	- 11,0
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0
Reprises de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	- 333,3	- 311,9
Valeur nette comptable à la clôture	22,2	25,5

7.3.3 Valeurs des accords de distribution

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette comptable à l'ouverture	370,4	2,6
Acquisitions de l'exercice	0,0	388,2
Amortissements de l'exercice	- 20,1	- 19,6
Ajustements	0,0	0,0
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0
Ecarts de conversion	0,6	- 0,8
Autres variations	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	350,9	370,4

7.4 Logiciels et autres actifs incorporels

7.4.1 Logiciels développés en interne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette comptable à l'ouverture	66,9	61,9
Acquisitions de l'exercice	22,9	24,1
Amortissements de l'exercice	- 13,9	- 11,3
Pertes de valeur	0,0	- 2,1
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,0	- 5,8
Valeur nette comptable à la clôture	75,9	66,9

7.4.2 Autres logiciels et autres immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette comptable à l'ouverture	67,7	58,4
Acquisitions de l'exercice	42,1	36,8
Amortissements de l'exercice	- 15,1	- 13,4
Pertes de valeur	- 0,8	- 6,0
Ecarts de conversion	14,4	- 12,3
Autres variations	- 0,3	4,2
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	108,0	67,7

Note 8 Immeubles de placement et d'exploitation

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajoutés aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable des immeubles de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité internationale dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;
- la juste valeur des immeubles de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, sont supports de contrats en UC.

8.1 Immeubles de placement

Valeur comptable des immeubles de placement (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Immeubles de placement au coût historique		
Valeur comptable brute	2 097,6	2 083,8
Cumul des amortissements	- 289,0	- 333,7
Cumul des pertes de valeurs	- 3,2	- 5,1
Valeur comptable nette	1 805,4	1 745,0
Immeubles de placement en juste valeur		
Valeur comptable brute	1 121,1	1 012,6
Total des immeubles de placement	2 926,5	2 757,6

Immeubles de placement hors immeubles détenus dans le cadre de contrats en unités de compte (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 745,0	1 763,4
Acquisitions	55,6	40,5
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	- 98,3	- 34,2
Amortissements de l'exercice	- 36,0	- 40,5
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 1,2	- 2,4
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	3,5	12,8
Écarts de conversion	2,0	- 1,3
Autres variations	135,0	6,7
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	1 805,4	1 745,0

Immeubles de placement en UC <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 012,6	645,0
Acquisitions	129,9	343,5
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,1	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	- 42,9	- 6,4
Profits/pertes nets d'ajustement de la juste valeur	19,1	31,5
Ecarts de conversion	2,6	- 1,2
Autres variations	- 0,3	0,2
Valeur nette comptable à la clôture	1 121,1	1 012,6

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

Immeubles d'exploitation <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette comptable à l'ouverture	263,9	304,6
Acquisitions	1,8	16,2
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,2	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	- 4,5	- 20,2
Amortissements de l'exercice	- 7,6	- 7,4
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	0,0	- 0,7
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,9	0,0
Ecarts de conversion	12,7	- 20,3
Autres variations	- 2,0	- 8,3
Valeur nette comptable à la clôture	265,3	263,9

Autres immobilisations corporelles <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette comptable à l'ouverture	43,2	44,4
Acquisitions de l'exercice	19,5	17,9
Amortissements de l'exercice	- 17,1	- 17,3
Sorties de l'exercice	- 3,8	- 1,2
Ecarts de conversion	2,4	- 2,4
Autres variations	- 0,2	1,8
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	44,0	43,2

Note 9 Inventaire des placements par nature

9.1 Inventaire des placements par nature

L'objectif est de présenter pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

9.1.1 Inventaire des placements au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins valeurs nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					11 408,6	
	Obligations TV					20 877,4	
	TCN					242,9	
	Actions					3 606,1	
	Fonds de placement					37 266,0	
	Parts de SCI					1 028,7	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					110,9	
	Total					74 540,6	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					654,3	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 1 244,9	
	Total					-590,6	
AFS	Obligations TF	155 900,3	2 091,0	- 7,5	18 602,2	176 586,1	
	Obligations TV	26 960,3	755,9	- 31,7	2 609,6	30 294,2	
	TCN	3 184,2	0,0	0,0	2,1	3 186,3	
	Actions	15 163,9	0,0	- 5 000,4	7 561,9	17 725,3	
	Fonds de placement	45 068,9	0,0	- 315,2	3 041,1	47 794,8	
	Parts de SCI	5 063,9	0,0	- 274,8	1 641,6	6 430,7	
	Titres participatifs	42,9	0,0	- 4,0	21,0	59,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	15 442,8	- 291,3	- 127,4	2 327,1	17 351,2	
Total	266 827,3	2 555,7	- 5 761,0	35 806,6	299 428,6		
HTM	Obligations TF	334,9				334,9	8,4
	Obligations TV	259,6				259,6	23,4
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	171,8				171,8	10,0
	Total	766,3				766,3	41,8
Prêts et avances	Prêts et avances	4 962,4		- 17,1		4 945,3	0,0
	Total	4 962,4		- 17,1		4 945,3	0,0
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 097,6	- 289,0	- 3,2		1 805,4	942,8
	Immeubles de placement en juste valeur	1 121,1	0,0	0,0		1 121,1	
	Total	3 218,6	- 289,0	- 3,2		2 926,5	942,8
TOTAL			- 5 781,3	35 806,6	382 016,7	984,6	

Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC) au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	6 597,8	4 810,8	11 408,6
Obligations TV	9 723,7	11 153,6	20 877,4
TCN	75,6	167,3	242,9
Actions	278,0	3 328,2	3 606,1
Fonds de placement	25 235,5	12 030,5	37 266,0
Parts de SCI	0,0	1 028,7	1 028,7
Autres	110,3	0,6	110,9
TOTAL	42 021,0	32 519,6	74 540,6

9.1.2 Inventaire des placements au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					9 908,9	
	Obligations TV					18 877,4	
	TCN					142,9	
	Actions					3 592,5	
	Fonds de placement					35 841,8	
	Parts de SCI					960,2	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					168,8	
	Total					69 492,6	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					4 417,2	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 4 834,1	
	Total					- 416,9	
AFS	Obligations TF	152 806,0	2 018,1	- 0,5	18 232,9	173 056,5	
	Obligations TV	28 244,3	847,0	- 32,9	2 374,1	31 432,4	
	TCN	3 499,6	0,0	0,0	17,6	3 517,3	
	Actions	14 584,4	0,0	- 4 833,6	6 608,3	16 359,2	
	Fonds de placement	38 854,3	0,0	- 326,8	2 668,0	41 195,5	
	Parts de SCI	4 082,6	0,0	- 269,3	1 346,8	5 160,2	
	Titres participatifs	42,9	0,0	- 2,8	19,9	60,0	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	15 190,6	- 279,4	- 323,2	2 539,1	17 127,1	
Total	257 304,7	2 585,8	- 5 789,1	33 806,7	287 908,1		
HTM	Obligations TF	376,7				376,7	- 10,9
	Obligations TV	264,7				264,7	17,3
	Total	641,5				641,5	6,5
Prêts et avances	Prêts et avances	5 703,9		- 17,1		5 686,8	43,2
	Total	5 703,9		- 17,1		5 686,8	43,2
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 083,8	- 333,7	- 5,1		1 745,0	897,3
	Immeubles de placement en juste valeur	1 012,6	0,0	0,0		1 012,6	0,0
Total	3 096,4	- 333,7	- 5,1		2 757,6	897,3	
TOTAL			- 5 811,3	33 806,7	366 069,6	947,0	

Les instruments dérivés doivent être présentés à l'actif ou au passif du bilan selon que leur valorisation est positive ou négative.

Jusqu'au 31 décembre 2015, les montants à inscrire à l'actif et au passif du bilan étaient évalués en démembrant les instruments, chaque jambe étant analysée séparément.

A compter du 1er janvier 2016, les instruments dérivés sont présentés au bilan sans démembrement, sous forme d'un instrument unique. Au 31 décembre 2015 ce changement de présentation aurait entraîné une variation de la juste valeur des instruments dérivés qui serait passée de 4 417,2 M€ à 699,2 M€ à l'actif et de 4 834,1 M€ à 1 116,0 M€ au passif.

Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC) au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	4 583,7	5 325,2	9 908,9
Obligations TV	7 307,4	11 569,9	18 877,4
TCN	81,5	61,4	142,9
Actions	99,7	3 492,8	3 592,5
Fonds de placement	23 437,8	12 404,0	35 841,8
Parts de SCI	0,0	960,2	960,2
Autres	167,2	1,6	168,8
TOTAL	35 677,4	33 815,2	69 492,6

9.1.3 Réconciliation « Placements des activités d'assurance » au bilan / « Inventaire des placements » des annexes 9.1.1 et 9.1.2

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Inventaire des placements	382 016,7	366 069,6
Bilan passif - Instruments dérivés (juste valeur négative) *	- 1 244,9	- 4 834,1
Bilan actif - Placements des activités d'assurance	383 261,6	370 903,7
Ecart	0,0	0,0

* Au 31 décembre 2015 le montant de - 4 834,1 M€ aurait été de - 1 116,0 M€ selon la nouvelle présentation.

9.1.4 Entités structurées non consolidées

9.1.4.1 Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Fonds d'investissement (hors supports UC)		Véhicules de titrisation (hors supports UC)		Entités structurées supports de contrats en UC	
	Valeur comptable	Gains / Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains / Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains / Pertes subis au cours de la période
Titres de transaction	12 329,8	266,4	665,5	26,9		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	14,6	0,4	3,7	0,1	25 246,8	33,9
Titres disponibles à la vente	47 794,8	597,8	1 480,1	21,3		
Titres conservés jusqu'à échéance						
Total Actif	60 139,2	864,6	2 149,3	48,3	25 246,8	33,9

Au 31 décembre 2016, l'exposition maximale de perte du Groupe est limitée aux montants investis et aucun soutien financier n'a été accordé au cours de l'exercice.

9.1.4.2 Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Fonds d'investissement (hors supports UC)		Véhicules de titrisation (hors supports UC)		Entités structurées supports de contrats en UC	
	Valeur comptable	Gains / Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains / Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains / Pertes subis au cours de la période
Titres de transaction	12 531,1	231,3	853,2	30,4		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	10,1	1,3	3,6	0,1	23 449,9	873,6
Titres disponibles à la vente	41 195,5	476,7	2 020,3	48,5		
Titres conservés jusqu'à échéance						
Total Actif	53 736,7	709,3	2 877,2	78,9	23 449,9	873,6

Au 31 décembre 2015, l'exposition maximale de perte du Groupe est limitée aux montants investis et aucun soutien financier n'a été accordé au cours de l'exercice.

9.2 Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent la part des instruments financiers classés en juste valeur dont le cours est estimé à partir d'une technique de valorisation.

9.2.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	<u>Catégorie 1</u> : Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	<u>Catégorie 2</u> : Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	<u>Catégorie 3</u> : Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	TOTAL
Instruments à la juste valeur par résultat *	65 069,1	10 125,8	0,0	75 194,9
Titres disponibles à la vente	275 448,3	23 974,9	5,4	299 428,6
Total actifs financiers	340 517,3	34 100,8	5,4	374 623,5
Immobilier de placements au coût amorti	0,0	2 728,2	20,0	2 748,2
Immobilier de placements en juste valeur	0,0	1 104,9	16,1	1 121,1
Total immobilier de placements	0,0	3 833,1	36,2	3 869,3
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	727,5	0,0	0,0	727,5
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 073,2	0,0	0,0	4 073,2
Instruments dérivés passifs	0,0	1 244,9	0,0	1 244,9
Total passifs financiers	4 800,7	1 244,9	0,0	6 045,7

* Comprend les dérivés actifs

9.2.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Catégorie 1 : Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	TOTAL
Instrument à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	59 952,7	13 957,0	0,0	73 909,7
Titres disponibles à la vente	265 757,6	22 132,2	18,3	287 908,1
Total actifs financiers	325 710,3	36 089,2	18,3	361 817,8
Immobilier de placements au coût amorti	0,0	2 621,4	20,9	2 642,3
Immobilier de placements en juste valeur	0,0	1 005,5	7,2	1 012,6
Total immobilier de placements	0,0	3 626,8	28,1	3 654,9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	605,9	0,0	0,0	605,9
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 187,5	0,0	0,0	4 187,5
Instrument dérivés passifs ⁽²⁾	0,0	4 834,1	0,0	4 834,1
Total passifs financiers	4 793,4	4 834,1	0,0	9 627,4

(1) Comprend les dérivés actifs pour un montant de 4 417,2 M€, soit 699,2 M€ selon la nouvelle présentation.

(2) Au 31 décembre 2015 le montant de - 4 834,1 M€ aurait été de - 1 116,0 M€ selon la nouvelle présentation.

Dans la mesure où l'ensemble des dérivés du Groupe sont garantis (collatéralisés), le risque de contrepartie est très limité et la prise en compte de l'ajustement de crédit de valeur « CVA » et de l'ajustement de débit de valeur « DVA » est sans impact sur la valorisation de ces dérivés.

9.2.3 Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016											
	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres disponibles à la vente	18,3	16,5	0,0	0,0	- 28,8	0,0	- 0,6	- 0,5	0,0	0,0	0,5	5,4
Total actifs financiers	18,3	16,5	0,0	0,0	- 28,8	0,0	- 0,6	- 0,5	0,0	0,0	0,5	5,4
Immobilier de placement en juste valeur	7,2	6,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	16,1
Immobilier de placement en coût amorti	20,9	0,0	0,0	1,8	- 7,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,7	20,1
Total immobilier de placement	28,1	6,4	0,0	1,8	- 7,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,3	36,2
Total passifs financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

	31/12/2015											
	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Valeur comptable de clôture
<i>(en millions d'euros)</i>												
Instruments à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres disponibles à la vente	69,5	7,3	0,0	0,0	-58,3	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	- 0,6	18,3
Total actifs financiers	69,5	7,3	0,0	0,0	- 58,3	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	- 0,6	18,3
Immobilier de placement en juste valeur	0,0	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,2	7,2
Immobilier de placement en coût amorti	1,7	0,0	0,0	23,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,7	20,9
Total immobilier de placement	1,7	8,3	0,0	23,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 4,8	28,1
Total passifs financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

9.3 Titres mis en pension

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>		Valeurs nettes	
		31/12/2016	31/12/2015
AFS	Obligations TF	8 488,8	6 560,8
	Actions	0,0	0,0
Total AFS		8 488,8	6 560,8

9.4 Titres prêtés

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>		Valeurs nettes	
		31/12/2016	31/12/2015
AFS	Obligations TF	8 627,6	9 430,8
	Actions - Coté	183,1	1 087,4
Total		8 810,8	10 518,1

9.5 Réconciliation ouverture / clôture des placements

9.5.1 Exercice 2016

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations*	Reprise de provisions pour dépréciations*	Variation de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	69 492,6	30 641,9	- 29 880,6	1 529,5	0,0	0,0	386,6	2 370,7	74 540,6
Instruments dérivés	- 416,9	87,0	- 46,5	- 212,4	0,0	0,0	- 0,0	- 1,7	- 590,6
Titres disponibles à la vente	287 908,1	116 637,2	- 107 871,3	1 948,3	- 618,8	631,7	430,1	363,2	299 428,6
Titres conservés jusqu'à échéance	641,5	444,0	- 445,2	0,0	0,0	0,0	0,0	125,9	766,3
Prêts et avances	5 686,8	280,0	- 1 025,1	0,0	0,0	0,0	6,7	- 3,0	4 945,3
Immobilier de placement	2 757,6	141,9	- 133,5	19,4	- 0,3	2,2	0,0	139,1	2 926,5
TOTAL	366 069,6	148 232,1	- 139 402,2	3 284,8	- 619,1	634,0	823,3	2 994,2	382 016,7

* cf. note 20.3

9.5.2 Exercice 2015

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations*	Reprise de provisions pour dépréciations*	Variation de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	68 775,3	36 076,6	- 34 303,6	1 653,8	0,0	0,0	- 24,4	- 2 685,2	69 492,6
Instruments dérivés	- 633,4	108,9	- 38,2	145,8	0,0	0,0	0,0	0,0	- 416,9
Titres disponibles à la vente	285 235,5	92 392,9	- 86 328,5	- 2 986,6	- 291,7	436,8	- 85,1	- 465,1	287 908,1
Titres conservés jusqu'à échéance	564,4	381,9	- 183,6	0,0	0,0	18,5	0,0	- 139,8	641,5
Prêts et avances	4 984,4	1 414,2	- 790,5	0,0	0,0	0,0	80,5	- 2,0	5 686,8
Immobilier de placement	2 408,4	348,3	- 41,4	33,1	- 2,4	12,8	0,0	- 1,2	2 757,6
TOTAL	361 334,6	130 722,8	- 121 685,7	- 1 154,0	- 294,1	468,2	- 29,0	- 3 293,3	366 069,6

* cf. note 20.3

9.6 Instruments dérivés

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	47,7	- 251,8	145,4	- 388,4	7,2	- 414,1	0,0	- 152,6	0,0	- 3,8	200,4	- 1 210,8
Cap / floor	0,0	0,0	142,0	0,0	91,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	232,9	0,0
Equity	4,7	0,0	96,6	0,0	119,7	- 33,9	0,0	- 0,3	0,0	0,0	221,0	- 34,2
Total des dérivés	52,4	- 251,8	384,0	- 388,4	217,9	- 448,0	0,0	- 152,9	0,0	- 3,8	654,3	- 1244,9

(en millions d'euros)	31/12/2015											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	48,4	- 57,2	1 320,0	- 1 435,9	1 386,6	- 1 522,9	475,4	- 584,6	153,3	- 226,0	3 383,7	- 3 826,6
Cap / floor	10,0	- 12,7	216,8	- 302,5	657,5	- 553,0	0,2	- 55,7	1,0	- 75,8	885,4	- 999,7
Equity	28,4	- 7,8	10,7	0,0	109,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	148,0	- 7,8
Total des dérivés	86,7	- 77,7	1547,4	- 1 738,4	2 153,1	- 2 075,9	475,6	- 640,3	154,3	- 301,8	4 417,2	- 4 834,1

Jusqu'au 31 décembre 2015, les montants à inscrire à l'actif et au passif du bilan étaient évalués en démembrant les instruments, chaque jambe étant analysée séparément.

A compter du 1er janvier 2016, les instruments dérivés sont présentés au bilan sans démembrement, sous forme d'un instrument unique. Au 31 décembre 2015, ce changement de présentation aurait entraîné une variation de la juste valeur des instruments dérivés qui serait passée de 4 417,2 M€ à 699,2 M€ à l'actif et de 4 834,1 M€ à 1 116,0 M€ au passif.

La nouvelle présentation des instruments dérivés au 31 décembre 2015 aurait conduit à la ventilation suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	2,9	- 13,9	212,4	- 434,3	19,1	- 398,7	0,2	- 87,6	33,1	- 180,9	267,8	- 1 115,5
Cap / floor	0,0	- 0,5	122,9	0,0	168,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	291,1	- 0,4
Equity derivatives	20,6	0,0	14,2	0,0	105,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	140,3	0,0
Total des dérivés	23,5	- 14,4	349,5	- 434,3	292,8	- 398,7	0,2	- 87,6	33,1	- 180,9	699,2	- 1 116,0

9.7 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
	Swap de change	
Notionnel	1 184,4	722,7
Réserve de couverture des flux de trésorerie	- 37,0	6,9
Variation de la réserve sur la période	- 99,7	82,5
Recyclage en résultat sur la période	43,3	- 71,0
Impôts différés	19,4	- 4,6

Les instruments dérivés de couverture correspondent à trois *swaps* de devises visant à se prémunir de l'impact des fluctuations de change sur le paiement annuel des coupons et le remboursement du nominal de trois émissions subordonnées libellées en devise étrangère :

- La première opération a été mise en place pour se couvrir contre le risque de change entre la *livre sterling* et l'euro jusqu'au 30 septembre 2021 pour des titres subordonnés libellés en *livre sterling* émis en 2011.
- La deuxième opération porte sur des titres subordonnés libellés en dollar américain émis en 2013, et permet de couvrir les flux générés jusqu'au 18 juillet 2019.
- La troisième opération porte sur des titres subordonnés libellés en dollar américain émis en janvier 2016 et permet de couvrir les flux jusqu'au 22 janvier 2029.

Ces instruments dérivés sont enregistrés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (cf. note 3.10.3) : au 31 décembre 2016, aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat.

9.8 Risque de crédit

9.8.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2016

Notation (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	21 468,1	8,2 %
AA	109 552,3	42,1 %
A	44 638,9	17,1 %
BBB	55 257,1	21,2 %
< BBB	19 031,7	7,3 %
NR	10 390,0	4,0 %
TOTAL	260 338,1	100,0 %

9.8.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2015

Notation (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	23 057,3	9,1 %
AA	108 857,2	42,9 %
A	46 638,3	18,4 %
BBB	50 686,2	20,0 %
< BBB	13 598,5	5,4 %
NR	10 737,3	4,2 %
TOTAL	253 574,8	100,0 %

9.9 Classification des actifs par catégories et zones géographiques

9.9.1 Classification des actifs par zone géographique au 31/12/2016

(en millions d'euros)		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	Etats-Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	96 023	9 253	16 888	46 930	13 907	2 379	24 687	210 067
	Fonds de placement	33 961	360	47	12 045	5	0	1 377	47 795
	Actions	10 649	3 229	769	2 474	1	13	590	17 725
	Autres	22 012	- 54	26	1 821	0	0	36	23 842
TRA et FVO	Titres de créance	13 499	1 091	856	3 131	396	11 752	1 804	32 529
	Fonds de placement	28 895	11	52	7 766	41	476	25	37 266
	Actions	654	466	126	760	1 178	127	295	3 606
	Autres	1 031	0	56	52	0	0	0	1 140
HTM	Titres de créance	172	0	42	0	0	553	0	766
	Prêts et avances	4 124	0	0	803	0	0	18	4 945
	Instruments dérivés	- 193	38	0	- 207	- 96	0	- 132	- 591
	Immeubles de placement	2 836	0	0	64	0	27	0	2 926
TOTAL		213 664	14 394	18 863	75 638	15 431	15 327	28 700	382 017

Pays émetteur (liste pour information)	31/12/2016			31/12/2015		
	Exposition brute prix de revient *	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket	Exposition brute prix de revient *	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket
France	68 237,8	80 303,9	5 411,3	66 591,5	77 735,6	4 941,1
Italie	9 769,1	11 135,7	667,6	9 134,8	10 708,0	1 234,7
Belgique	7 438,7	8 603,8	475,5	7 402,4	8 621,0	494,4
Espagne	7 487,5	8 154,5	672,0	3 751,0	4 390,8	344,9
Autriche	4 274,3	4 935,9	162,5	4 434,0	5 197,8	219,3
Brésil	2 086,0	2 059,0	1 235,7	1 448,8	1 265,6	759,5
Portugal	271,7	297,6	7,8	271,4	310,8	7,6
Pays-Bas	181,7	206,5	8,3	179,5	204,2	15,5
Irlande	604,0	696,0	36,2	617,1	724,3	31,8
Allemagne	1 929,7	2 277,3	182,2	2 481,7	2 823,0	240,8
Grèce	3,9	1,5	0,1	3,9	2,2	0,1
Finlande	79,4	81,5	2,6	16,3	19,7	3,2
Pologne	377,2	413,3	69,8	346,7	391,9	43,1
Luxembourg	50,3	55,2	21,8	50,4	56,3	20,8
Suède	82,5	83,7	47,6	11,4	12,4	0,3
Danemark	0,0	0,0	0,0	45,2	60,1	4,5
Slovénie	140,5	155,8	4,8	140,6	158,7	3,5
Grande-Bretagne	0,0	0,0	0,0	78,1	233,0	0,0
Canada	667,0	729,3	91,9	649,0	710,8	85,9
Chypre	36,5	39,0	18,9	16,6	18,5	6,1
Autres	5 910,5	6 911,4	686,8	6 401,8	7 459,8	735,2
TOTAL	109 628,2	127 140,8	9 800,4	104 072,3	121 104,4	9 192,0

* Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus

Au 31 décembre 2016, l'exposition brute totale du groupe CNP Assurances aux dettes souveraines, déterminée en juste valeur, s'élève à 127,1 Md€, soit une exposition nette de participation différée et d'impôts différés estimée à 9,8 Md€. La très grande majorité des titres concernés est classée dans la catégorie AFS. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée : les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée, tels qu'appliqués pour la comptabilité reflet. Celle-ci prévoit l'enregistrement, en contrepartie des plus ou moins-values latentes d'actifs financiers, d'une variation de provision pour participation aux bénéfices tenant compte des obligations de participations contractuelles et de la politique de distribution de l'assureur (cf. notes 3.19 et 3.13.2). Le faible poids des contrats à taux garantis et la capacité à imputer les moins-values aux assurés sur le long terme confortent cette approche de présentation nette des effets de cette exposition.

Le ratio « exposition nette » sur « exposition brute » apparent de 7,7 % est donc la résultante d'un effet impôt différé (facteur d'environ 65,3 % correspondant à l'effet du taux moyen pondéré d'impôt sur les sociétés du groupe CNP Assurances) et d'un effet participation aux bénéfices différée (facteur de 11,8 %, complément du taux de participation effectif, qui correspond aux droits des actionnaires sur les plus ou moins-values latentes).

La combinaison de ces deux effets (impôts et participation aux bénéfices différés) conduit au ratio de 7,7 % (65,3 % fois 11,8 %) d'exposition nette par rapport à l'exposition brute.

La différence entre l'exposition brute et nette ne représente pas nécessairement la perte qui sera supportée par les assurés. Notamment, la capacité d'absorption des pertes successives sur les dettes des Etats est limitée par les éléments suivants :

- le montant de la provision pour participation aux excédents (9,1 Md€ au 31 décembre 2016 pour la France) ;
- la capacité à baisser le taux de PB versée aux assurés. En France, le taux minimum garanti (TMG) estimé est d'environ 0,4 %, pour un taux global de revalorisation (TGR) à fin 2015 d'environ 1,4 % alors qu'en Italie, en Espagne et au Portugal, cette capacité est plus limitée du fait des TMG ;
- le stock de plus-values latentes, notamment sur l'immobilier (3,1 Md€) et sur les actions (13,2 Md€). Ces plus-values seraient prises en compte dans les tests de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active le cas échéant.

Aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

9.9.2 Classification des actifs par zone géographique au 31/12/2015

<i>(en millions d'euros)</i>		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	Etats-Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	95 212	10 563	16 833	45 316	12 786	1 588	25 707	208 006
	Fonds de placement	29 144	285	39	11 378	102	0	248	41 195
	Actions	10 131	2 601	659	2 393	0	7	569	16 359
	Autres	20 403	523	39	1 339	0	6	38	22 347
TRA et FVO	Titres de créance	12 447	1 088	829	3 758	428	7 879	2 526	28 956
	Fonds de placement	28 619	17	58	6 785	18	244	74	35 815
	Actions	489	417	102	975	1 216	88	305	3 593
	Autres	961	0	105	62	0	0	1	1 129
HTM	Titres de créance	50	0	42	0	0	550	0	641
	Prêts et avances	5 332	0	0	344	0	4	7	5 687
	Instruments dérivés	- 411	- 4	0	- 2	0	0	0	- 417
	Immeubles de placement	2 676	25	0	42	0	14	0	2 758
TOTAL		205 053	15 516	18 706	72 390	14 551	10 380	29 475	366 070

9.10 Opérations en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle des entités du Groupe représentent respectivement en 2016 et 2015 moins de 0,5 % de l'actif et du passif consolidés.

A la suite du Brexit, le groupe CNP Assurances a recensé ses expositions directes au GBP. Il n'y a pas d'exposition directe en actions libellées en GBP. L'exposition du groupe CNP Assurances aux actifs libellés en livre sterling (GBP) est très limitée au regard du total des actifs détenus 383,3 Md€.

Le groupe est marginalement exposé pour un montant de 35,4 M€ au niveau du portefeuille Infrastructure et de 156,9 M€ de capital libéré via des fonds de Private Equity. Enfin, au niveau du portefeuille obligataire, il n'y a plus d'exposition à la dette souveraine; celle aux obligations corporate, d'un montant de 908,6 M€, fait l'objet d'une couverture de change.

CNP Assurances avait émis en avril 2011 une dette financière de 300 M€ en GBP qui a fait l'objet d'une couverture de change.

L'ensemble des calculs (réévaluation, dépréciation) relatifs aux actifs et passifs financiers a été calculé sur des cours au 31 décembre 2016 et intègre donc l'ensemble des impacts de ce vote sur les marchés financiers.

Pour rappel au 1^{er} semestre 2016, le groupe était très peu exposé à des passifs d'assurance libellés en GBP (535 M€). Au 31/12/2016, cette exposition a été réduite à 77 M€, en effet le groupe et sa filiale ont résilié le contrat principal dont les passifs sont exprimés en GBP le 15/12/2016. Cette résiliation contribue à hauteur de 11 M€ après impôts.

9.11 Engagements donnés et reçus

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

Le périmètre des engagements donnés et reçus intègre désormais les montants concernant les titres collatéralisés donnés et reçus dans le cadre des opérations de cessions temporaires effectuées par le Groupe.

Engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement	182,4	208,9
Engagements de garantie	54,2	11 026,0
Engagements sur titres	4 210,1	4 848,6

Les engagements de garantie en 2015 correspondent principalement à l'encours maximal des engagements de CNP Caution que CNP Assurances garantit au Crédit Immobilier de France. En 2016 cette garantie est désormais éliminée en consolidation car CNP Caution fait partie du périmètre de consolidation.

Les engagements sur titres donnés correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

Par ailleurs, l'engagement de CNP Assurances dans le cadre de l'acquisition de 20 % du capital du holding commun qui détiendra 100 % du capital de RTE (cf. Faits marquants de l'exercice 2016) est également pris en compte au sein de cette catégorie.

Engagements reçus*(en millions d'euros)*

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement	0,0	0,0
Engagements de garantie*	11 148,5	22,3
Engagements sur titres	12 282,1	10 974,2

* Au 31 décembre 2015 le montant de 22,3 M€ aurait été de 9 766,0 M€ selon la nouvelle présentation.

Les engagements sur titres reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

Note 10 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

10.1 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

10.1.1 Ventilation des passifs au 31/12/2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	8 372,9	6 917,1	1 455,8
Provisions pour primes non acquises	892,0	802,8	89,2
Provisions pour sinistres	5 480,8	4 400,1	1 080,7
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	43,9	42,3	1,6
Autres provisions techniques	1 956,2	1 672,0	284,2
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrat d'assurance vie	183 734,5	166 998,6	16 735,9
Provisions pour primes non acquises	1 495,9	1 367,0	128,9
Provisions d'assurance vie	175 339,1	158 949,2	16 390,0
Provisions pour sinistres	2 263,7	2 086,9	176,8
Provisions pour participation aux bénéfices	3 978,5	3 948,6	29,9
Autres provisions techniques	657,3	647,0	10,3
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	134 126,5	129 617,8	4 508,6
Provisions d'assurance vie	126 670,6	122 442,6	4 228,0
Provisions pour sinistres	2 566,7	2 450,2	116,5
Provisions pour participation aux bénéfices	4 889,1	4 725,0	164,2
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	4 800,7	4 468,5	332,3
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	30 713,6	30 713,6	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	361 748,3	338 715,7	23 032,6
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

10.1.2 Ventilation des passifs au 31/12/2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	8 372,2	7 033,8	1 338,4
Provisions pour primes non acquises	676,6	558,1	118,5
Provisions pour sinistres	5 917,1	4 953,6	963,6
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	41,5	40,6	0,8
Autres provisions techniques	1 737,0	1 481,6	255,4
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	168 780,7	158 975,5	9 805,2
Provisions pour primes non acquises	1 199,6	1 012,4	187,1
Provisions d'assurance vie	161 156,9	151 729,1	9 427,7
Provisions pour sinistres	2 021,8	1 845,5	176,4
Provisions pour participation aux bénéfices	3 766,0	3 761,0	5,0
Autres provisions techniques	636,5	627,4	9,1
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	138 684,8	138 684,8	0,0
Provisions d'assurance vie	132 834,6	132 834,6	0,0
Provisions pour sinistres	2 453,1	2 453,1	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	3 397,0	3 397,0	0,0
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	4 793,4	4 646,3	147,1
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	29 176,2	29 176,2	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	349 807,3	338 516,5	11 290,8
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

10.2 Charge des provisions d'assurance

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurance par catégorie homogène en identifiant, par exemple, les variations relatives à des changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un impact significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brutes de réassurance.

10.2.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

10.2.1.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2016

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2016	293 987,3	284 559,5	9 427,7
Primes	27 029,7	13 657,2	13 372,5
Extinction de passifs liée aux prestations	- 26 483,8	- 24 387,0	- 2 096,8
Revalorisation acquise	6 903,8	6 412,8	491,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	409,1	409,1	0,0
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	685,9	687,1	- 1,2
Prélèvements sur encours	- 1 763,6	- 1 686,1	- 77,5
<i>Boni / mali</i>	- 2,4	- 2,4	0,0
Effets de change	2 014,7	2 014,7	0,0
Changements d'hypothèse	0,0	0,0	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	- 770,9	- 273,1	- 497,8
Provisions mathématiques au 31/12/2016	302 009,7	281 391,8	20 618,0

10.2.1.2 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2015

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2015	287 621,9	278 478,8	9 143,1
Primes	26 871,5	26 524,6	346,9
Extinction de passifs liée aux prestations	- 24 445,3	- 24 148,4	- 296,8
Revalorisation acquise	7 052,0	6 747,6	304,4
Variation de valeur des supports en unités de compte	922,9	922,9	0,0
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	38,4	38,4	0,0
Prélèvements sur encours	- 1 667,3	- 1 667,3	0,0
<i>Boni / mali</i>	- 4,8	- 4,8	0,0
Effets de change	- 2 173,4	- 2 173,4	0,0
Changements d'hypothèse	0,0	0,0	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	- 228,7	- 158,9	- 69,8
Provisions mathématiques au 31/12/2015	293 987,3	284 559,5	9 427,7

10.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie**10.2.2.1 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2016**

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Net	Réassurance
PSAP au 01/01/2016	5 911,7	4 948,1	963,6
Charge de sinistres sur l'exercice en cours	2 210,3	1 959,8	250,5
<i>Boni / mali</i> sur exercices antérieurs	-0,0	-0,0	-0,0
Charge de sinistres totale	2 210,2	1 959,8	250,4
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	-2 645,5	-2 508,8	-136,6
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	-40,0	-37,4	-2,6
Paiements totaux	-2 685,5	-2 546,2	-139,3
Variations de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	0,0	0,0	0,0
Effets de change	38,4	32,4	6,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0
PSAP au 31/12/2016	5 474,9	4 394,1	1 080,7

10.2.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Net	Réassurance
PSAP au 01/01/2015	5 740,4	4 847,6	892,8
Charge de sinistres sur l'exercice en cours	1 713,3	1 488,9	224,3
<i>Boni / mali</i> sur exercices antérieurs	- 0,2	- 0,1	- 0,1
Charge de sinistres totale	1 713,0	1488,8	224,2
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 1 451,0	- 1 309,7	- 141,3
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 43,2	- 35,0	- 8,2
Paiements totaux	- 1 494,2	- 1 344,7	- 149,5
Variations de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	0,0	0,0	0,0
Effets de change	- 47,6	- 43,6	- 3,9
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0
PSAP au 31/12/2015	5 911,7	4 948,1	963,6

10.2.3 Charge des provisions mathématiques des contrats financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2016	4 793,4	4 646,3	147,1
Primes	451,8	447,2	4,6
Extinction de passifs liée aux prestations	- 885,2	- 852,6	- 32,6
Revalorisation acquise	45,8	45,8	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	386,1	395,7	- 9,6
Variations de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	- 67,8	- 67,8	0,0
Effets de change	151,4	151,4	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	- 74,8	- 297,5	222,8
Provisions mathématiques au 31/12/2016	4 800,7	4 468,5	332,3

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2015	5 179,1	5 015,3	163,8
Primes	474,2	467,4	6,9
Extinction de passifs liée aux prestations	- 811,0	- 775,4	- 35,6
Revalorisation acquise	47,3	47,3	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	182,4	170,3	12,0
Variations de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	- 72,0	- 72,0	0,0
Effets de change	- 204,7	- 204,7	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	- 2,0	- 2,0	0,0
Provisions mathématiques au 31/12/2015	4 793,4	4 646,3	147,1

10.3 Participation aux bénéfices différée - Comptabilité reflet

Cette note détaille les sources de constitution de la participation aux bénéfices différée. Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée (cf. note 3.14.2).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation aux bénéfices différée						
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	0,0	336,9	- 336,9	0,0	222,3	- 222,3
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	0,0	30 376,7	- 30 376,7	0,0	28 953,8	- 28 953,8
Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	0,0	30 713,6	- 30 713,6	0,0	29 176,2	- 29 176,2

Le détail des variations d'une période sur l'autre est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	PBDA	PBDP	PBDA	PBDP
Montant à l'ouverture	0,0	29 176,2	0,0	31 783,1
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par résultat	0,0	114,5	0,0	421,0
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par capitaux propres	0,0	1 422,9	0,0	- 3 027,8
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0
Effet du changement de taux de recouvrabilité	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant à la clôture	0,0	30 713,6	0,0	29 176,2

10.4 Tableau de variation des contrats en UC

10.4.1 Variation sur 2016

(en millions d'euros)	Brut	Net de réassurance	Réassurance
Montant des provisions à l'ouverture	36 291,5	36 291,5	0,0
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	6 581,4	6 581,4	0,0
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	1 492,1	1 492,1	0,0
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 3 032,8	- 3 032,8	0,0
(+/-) Entrées / sorties liées aux transferts de portefeuille	41,4	41,4	0,0
(-) Chargements sur encours prélevés	- 264,9	- 264,9	0,0
(+/-) Boni /mali	0,0	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	- 1,8	- 1,8	0,0
(+/-) Effet de change	1 976,8	1 976,8	0,0
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente ou abandon d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	169,6	169,6	0,0
Montant des provisions à la clôture *	43 253,3	43 253,3	0,0

* cf. tableau de réconciliation en note 10.4.2

10.4.2 Variation sur 2015

(en millions d'euros)	Brut	Net de réassurance	Réassurance
Montant des provisions à l'ouverture	34 138,3	34 138,3	0,0
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	6 647,5	6 647,5	0,0
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	1 698,2	1 698,2	0,0
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 2 800,4	- 2 800,4	0,0
(+/-) Entrées / sorties liées aux transferts de portefeuille	- 1 104,5	- 1 104,5	0,0
(-) Chargements sur encours prélevés	- 196,9	- 196,9	0,0
(+/-) Boni /mali	0,0	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0	0,0
(+/-) Effet de change	- 2 092,3	- 2 092,3	0,0
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente ou abandon d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	1,7	1,7	0,0
Montant des provisions à la clôture *	36 291,5	36 291,5	0,0

* cf. tableau de réconciliation en note 10.4.2

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Montant des provisions en UC au passif du bilan	47 326,5	40 479,0
Tableau de variation des contrats en UC - hors IAS 39	43 253,3	36 291,5
Provisions en UC - contrats IAS 39	4 073,2	4 187,5
Ecart	0,0	0,0

10.5 Risque de crédit des réassureurs

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur :

- Pour les couvertures en excédent de sinistre apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.
- Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées, lorsque l'actif n'est pas détenu par le groupe CNP Assurances, est la suivante :

10.5.1 Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
Premier cessionnaire	A	4 231,3	18,37 %
Deuxième cessionnaire	BBB+	2 678,5	11,63 %
Troisième cessionnaire	AA -	1 363,3	5,92 %
Quatrième cessionnaire	A	928,9	4,03 %
Autres cessionnaires	-	13 830,6	60,05 %
Total		23 032,6	100,00 %

10.5.2 Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
Premier cessionnaire	A+	4 117,0	36,46 %
Deuxième cessionnaire	BBB+	2 644,7	23,42 %
Troisième cessionnaire	AA	1 339,1	11,86 %
Quatrième cessionnaire	A	776,7	6,88 %
Autres cessionnaires	-	2 413,3	21,38 %
Total		11 290,8	100,00 %

Note 11 Passifs subordonnés

11.1 Passifs subordonnés au 31/12/2016

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant en devises	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur *
Passifs subordonnés remboursables					4 724,7	0,0	0,0	1 200,0	0,0	3 524,7	0,0	5 084,2
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 pb		€	700,0					700,0		828,3
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 pb	300,0	GBP	350,4					350,4		392,3
CNP Assurances	Sept. 2010	6,00 % (Réel/Réel) jusqu'en 2020 puis Euribor 3M (Réel / 360) + 447,2 pb		€	750,0					750,0		845,8
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor 3M+ 2 % AC du 24.06.2013		€	200,0			200,0				205,6
CNP Assurance	Juin 2014	4,25 % - fixe révisable tous les 5 ans après 11 ans – Annuel (Réel / 365)		€	500,0					500,0		516,4
CNP Assurance	Déc. 2015	4,5 % jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp		€	750,0					750,0		772,2
CNP Assurance	Jan. 2016	6 % sur toute la durée du titre	500,0	USD	474,3					474,3		506,9
CNP Assurance	Oct. 2016	1,875 % sur toute la durée du titre		€	1 000,0			1000,0				1 016,7
Passifs subordonnés perpétuels					702,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	702,3	703,8
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois + 1,5 %		€	45,0						45,0	42,1
CNP Assurance	Nov. 2004	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,6 % AC du 15.11.2016		€	90,0						90,0	77,4
CNP Assurance	Nov. 2004	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60 %		€	93,0						93,0	79,9
CNP Assurance	Juil. 2013	6,875 % jusqu'en juillet 2019 puis reste taux fixe swap 6 ans + 500,0 pb	500,0	USD	474,3						474,3	504,5
Total					5 427,0	0,0	0,0	1 200,0	0,0	3 524,7	702,3	5 788,0

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 122,7 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2016. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.4. Les contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats

Il n'existe pas de *covenants* sur les passifs subordonnés.

Le groupe CNP Assurances est engagé à ce jour dans trois couvertures de flux de trésorerie (titres subordonnés en GBP émis en 2011, titres subordonnés en USD émis en 2013, et titres subordonnés en USD émis en 2016).

11.2 Passifs subordonnés au 31/12/2015

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant en devises	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur *
Passifs subordonnés remboursables					3 951,0	0,0	0,0	200,0	0,0	3 108,7	642,3	4 194,0
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 pb		€	700,0					700,0		819,4
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 pb	300,0	GBP	408,7					408,7		457,9
CNP Assurances	Sept. 2010	6,00 % (Réel/Réel) jusqu'en 2020 puis Euribor 3M (Réel / 360) + 447,2 pb		€	750,0					750,0		837,2
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%		€	93,0						93,0	90,5
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,6 % AC du 15.11.2016		€	90,0						90,0	91,0
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor 3M+ 2 % AC du 24.06.2013		€	200,0			200,0				181,3
CNP Assurances	Juil. 2013	6,875 % jusqu'en juillet 2019 puis reset taux fixe swap 6 ans + 500,0 pb	500,0	USD	459,3						459,3	494,0
CNP Assurances	Juin 2014	4,25 % - fixe révisable tous les 5 ans après 11 ans – Annuel (Réel / 365)		€	500,0					500,0		493,7
CNP Assurance	Déc. 2015	4,5 % jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp		€	750,0					750,0		729,0
Passifs subordonnés perpétuels					45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	40,4
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois + 1,5 %		€	45,0						45,0	40,4
Total					3 996,0	0,0	0,0	200,0	0,0	3 108,7	687,3	4 234,3

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de - 148,6 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2015. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.4. Les

contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

Il n'existe pas de *covenants* sur les passifs subordonnés.

Note 12 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances

12.1 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur deux périodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Primes acquises non émises	1 871,7	2 293,6
Autres créances nées d'opérations d'assurance	548,7	288,4
Créances nées d'opérations de réassurance	722,5	113,3
Total	3 142,9	2 695,3
Dont créances douteuses	4,7	4,8

Ventilation des créances par échéance

31/12/2016			
<i>(en millions d'euros)</i>	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	1 871,7	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	541,8	5,1	1,8
Créances nées d'opérations de réassurance	713,3	2,8	6,3
Total	3 126,8	7,9	8,1

31/12/2015			
<i>(en millions d'euros)</i>	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 293,6	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	269,6	7,8	11,1
Créances nées d'opérations de réassurance	108,5	4,8	0,0
Total	2 671,6	12,6	11,1

12.2 Autres créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Personnel	1,1	1,0
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	750,6	745,9
Débiteurs divers	3 484,6	2 897,2
Total	4 236,3	3 644,2

Note 13 Impôts différés

L'objectif est de présenter le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

Source des différences temporelles (en millions d'euros)	31/12/2016		
	Actifs	Passifs	Net
Ecart d'acquisition	14,7	- 1,0	13,7
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	0,0	- 2,4	- 2,4
Valeur des accords de distribution	0,0	- 43,5	- 43,5
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	0,0	- 77,0	- 77,0
Placements financiers	19,1	- 10 904,6	- 10 885,5
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	175,0	0,0	175,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 0,9	- 0,9
Frais d'acquisition reportés	1,8	0,0	1,8
Autres actifs	269,8	0,0	269,8
Réserves de capitalisation	0,0	0,0	0,0
Titres subordonnés	0,0	- 31,1	- 31,1
Provisions pour risques et charges	207,7	0,0	207,7
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	- 0,6	- 0,6
Participation aux bénéfices différée	9 381,3	0,0	9 381,3
Autres passifs	0,0	- 1,0	- 1,0
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif – passif	- 9 774,9	9 774,9	0,0
Actifs ou passifs d'impôts différés	294,4	- 1 287,2	- 992,8

Source des différences temporelles (en millions d'euros)	31/12/2015		
	Actifs	Passifs	Net
Ecart d'acquisition	17,3	- 1,0	16,3
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	0,0	- 2,9	- 2,9
Valeur des accords de distribution	0,0	- 46,0	- 46,0
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	0,0	- 94,7	- 94,7
Placements financiers	76,5	- 11 613,5	- 11 537,1
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	171,9	0,0	171,9
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 0,9	- 0,9
Frais d'acquisition reportés	0,0	- 7,5	- 7,5
Autres actifs	217,0	0,0	217,0
Réserves de capitalisation	0,0	0,0	0,0
Titres subordonnés	0,0	- 27,6	- 27,6
Provisions pour risques et charges	227,9	0,0	227,9
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée	10 033,1	0,0	10 033,1
Autres passifs	0,0	- 0,9	- 0,9
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif - passif	- 10 465,0	10 465,0	0,0
Actifs ou passifs d'impôts différés	278,6	- 1 330,0	- 1 051,4

La loi de finances du 29 décembre 2016 pour 2017 publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2016 prévoit une réduction du taux d'impôt applicable à CNP Assurances et aux autres entités françaises à partir de 2020. Il passera de 33 1/3 % (hors contributions additionnelles) à 28 %.

Note 14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges recouvrent des risques de nature commerciale, sociale et fiscale générant des obligations qui donneront probablement lieu à une sortie de ressources dont le montant peut être déterminé de manière fiable.

14.1 Provisions pour risques et charges – Exercice 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2016	73,2	170,0	243,1
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	63,7	10,2	73,9
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	0,0	- 8,7	- 8,7
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 69,2	- 4,1	- 73,3
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion	14,8	0,8	15,6
Variations de périmètre	0,0	0,1	0,1
Reclassements	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandon d'activité	0,0	0,0	0,0
Valeur comptable à la clôture 31/12/2016	82,5	168,2	250,6

14.2 Provisions pour risques et charges – Exercice 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2015	93,7	156,4	250,1
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	72,8	163,9	236,7
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	0,0	- 139,5	- 139,5
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 72,3	- 9,0	- 81,3
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion	- 21,0	- 2,0	- 23,0
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandon d'activité	0,0	0,0	0,0
Valeur comptable à la clôture 31/12/2015	73,2	170,0	243,1

Note 15 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes

15.1 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur deux périodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	12 347,4	315,8
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 069,5	588,6
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 336,7	698,2
Frais d'acquisition reportés	130,4	206,3
Total	14 884,0	1 808,9

Ventilation des dettes par échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	- d'1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	- d'1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	12 235,7	111,7	0,0	166,2	149,6	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 069,3	0,2	0,0	588,0	0,6	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 334,7	2,0	0,0	697,1	0,1	1,0
Frais d'acquisition reportés	15,6	81,6	33,3	4,4	64,3	137,6
Total	14 655,3	195,5	33,3	1 455,7	214,6	138,6

15.2 Autres dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Personnel	398,4	390,2
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 276,7	1 205,0
Créditeurs divers	3 423,3	4 095,5
Total	5 098,3	5 690,8

15.3 Avantages au personnel – IAS 19

15.3.1 Principales hypothèses actuarielles

Taux actuariels

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux des obligations *Corporate* de haute qualité (AA) et en fonction de la durée du régime, en application d'IAS 19 (jusqu'en 2010, les engagements en France au titre des régimes à prestations définies étaient actualisés sur la base des taux OAT. Ce changement n'a pas eu d'impact matériel sur l'évaluation des engagements).

Régime concerné	Duration (année)	Taux actuariels	Augmentations futures de salaires	Inflation	Rendement des actifs
Indemnités de départ à la retraite	13	1,28 %	2,00 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	N/A
Médailles du travail	9	0,80 %	2,00 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	N/A
Article 39 CGI	6	0,45 %	2,00 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	0,45 %
Nouveau dispositif – Aménagement fin de carrière – Option 1	2	- 0,14 %	2,00 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	N/A
Nouveau dispositif – Aménagement fin de carrière – Option 2	2,5	- 0,08 %	2,00 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	N/A
Autres régimes : Italie	23	1,40 %	3,00 %	1,00 %	N/A

Tables de mortalité

Les tables de mortalité de référence sont les tables prospectives par génération, notamment la table TGH05-TGF05 pour les engagements en France.

15.3.2 Montants comptabilisés

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle	199,7	194,3
Juste valeur des actifs des régimes	0,0	0,0
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	199,7	194,3
Coût des services passés non comptabilisés	0,9	0,0
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	200,7	194,3
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	60,5	57,8
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	261,2	252,1
Montant des autres avantages à long terme	19,4	19,8
<i>Dont montant comptabilisé au titre des médailles du travail</i>	19,4	19,8
Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme*	280,6	271,9

* Les engagements sont principalement portés par les entités françaises (278,8 M€) et italienne (1 M€).

15.3.3 Analyse du coût des avantages à long terme

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	11,0	9,7
Coût financier	2,3	2,1
Rendement attendu des actifs sur la période	0,0	0,0
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	0,0	0,0
Amortissement du coût des services passés	0,0	0,0
Coûts des régimes à prestations définies	13,3	11,8
Coûts des régimes à cotisations définies	17,6	13,8
Coût total au titre des régimes postérieurs à l'emploi	30,9	25,6

15.3.4 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2016	31/12/2015
Montant au 1^{er} janvier ⁽¹⁾	194,3	184,2
Effet des variations de taux de change ⁽²⁾	0,0	0,0
Charge de retraite	13,4	11,9
Cotisations ⁽³⁾	- 4,0	- 1,8
Prestations payées ⁽⁴⁾	- 3,5	- 2,6
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SORIE ⁽⁵⁾	0,4	2,6
Pertes et gains actuariels comptabilisés en résultat	0,0	0,0
Variations de périmètre	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Montant au 31 décembre	200,7	194,3

⁽¹⁾ (passif)/actif net comptabilisé au bilan au 1^{er} janvier au titre des régimes à prestations définies.

⁽²⁾ (Charges) / Produits de retraite au titre des régimes à prestations définies.

⁽³⁾ Cotisations payées au titre des actifs de couverture.

⁽⁴⁾ Prestations payées par le groupe CNP Assurances (ou remboursées à la Caisse des Dépôts via refacturation).

⁽⁵⁾ Ecarts actuariels intégralement enregistrés immédiatement en capitaux propres.

15.3.5 Evolution des gains actuariels

<i>(en millions d'euros)</i>	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2016	31/12/2015
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en début de période	136,2	133,6
Ecarts actuariels liés au changement de taux d'actualisation	5,4	0,2
Ecarts actuariels liés au changement d'hypothèse de départ	- 11,6	0,0
Ecarts actuariels liés au changement de taux technique	3,3	2,7
Ecarts lié à la contribution sur les rentes	0,0	0,0
Autres écarts actuariels dont écarts d'expérience	3,4	- 0,3
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en fin de période	136,6	136,2

15.3.6 Etude de sensibilité

Selon les prescriptions de la norme IAS 19, une étude de sensibilité sur les paramètres auxquels les montants des engagements sont les plus sensibles est réalisée, à savoir : le taux d'actualisation, le turnover des effectifs concernés, le taux d'augmentation des salaires, le taux technique et la table de mortalité. Le taux d'actualisation et le taux de revalorisation des salaires sont les paramètres pour lesquels les engagements sont les plus sensibles. Une variation à la hausse ou à la baisse de 25 centimes de ces deux taux, sur les entités françaises, se traduit par une variation de l'ordre de 3 % du total des engagements.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises ;
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne « chiffre d'affaires et produits des autres activités » du compte de résultat.

16.1 Primes acquises et chiffre d'affaires ou produits des autres activités

Activité et type de contrat (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Contrats d'assurance	26 968,6	26 911,5
Vie	24 012,6	24 001,6
Primes pures	22 349,0	22 322,8
Chargements	1 663,6	1 678,8
Non-vie	2 955,9	2 909,9
Primes pures	2 015,6	1 994,1
Chargements	940,4	915,8
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	4 526,2	4 417,7
Primes pures	4 475,6	4 356,3
Chargements	50,5	61,4
Primes acquises	31 494,7	31 329,2

Chiffre d'affaires ou produits des autres activités (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	58,4	54,0
Chargements sur flux IAS 39	41,5	42,4
Encours	16,9	11,6
IAS 18	73,8	75,7
Autres activités	- 7,8	- 3,2
Total	124,4	126,5

16.2 Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Primes acquises	31 494,7	31 329,2
Chargements sur flux IAS 39	41,5	42,4
Total	31 536,2	31 371,6

16.3 Chiffre d'affaires par centre de partenariat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
La Banque Postale	8 758,3	8 768,6
Les Caisses d'Épargne	10 261,0	10 705,2
Amétis	404,8	460,3
CNP Patrimoine	957,9	434,2
Etablissements financiers	1 488,7	1 449,0
Entreprises et collectivités locales	1 637,5	1 896,8
Mutuelles	559,9	808,0
Filiales étrangères	7 284,9	6 373,9
Autres	183,3	475,6
Chiffre d'affaires brut	31 536,2	31 371,6

16.4 Chiffre d'affaires par segment de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Épargne	21 629,4	21 493,0
Retraite	3 299,7	3 358,7
Prévoyance	1 762,6	1 902,0
Couverture de prêts	4 001,0	3 771,6
Frais de soins de santé	498,1	508,2
Domage IARD	345,4	338,2
Total Prévoyance/Risque	6 607,1	6 519,9
Autres secteurs d'activités	0,0	0,0
Chiffre d'affaires brut	31 536,2	31 371,6

16.5 Chiffre d'affaires par société

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
CNP Assurances	23 939,3	24 243,9
Préviposte	121,6	129,9
ITV	9,2	14,7
CNP Caution	96,1	0,0
MFPrévoyance SA	134,1	224,5
CNP Seguros de Vida	47,5	65,0
Groupe Caixa Seguros	3 548,6	3 161,1
CNP UniCredit Vita	2 549,0	2 555,9
CNP Partners	343,8	243,2
CNP Cyprus Insurance holdings	141,5	139,9
CNP Europe Life	0,1	1,9
CNP Barclays Vida y Pensiones	0,0	99,5
CNP Santander Insurance	605,4	492,1
Chiffre d'affaires brut	31 536,2	31 371,6

16.6 Chiffre d'affaires par pays

<i>(en millions d'euros)</i>	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
France	24 251,3	24 563,5	24 301,2	24 618,8
Italie	2 770,6	2 756,2	2 822,2	2 827,6
Portugal	7,5	36,7	7,5	44,3
Brésil	3 548,6	3 161,1	3 812,1	3 435,3
Argentine	47,5	65,0	47,5	65,0
Espagne	242,0	217,7	242,0	217,7
Chypre	138,9	137,0	144,6	138,0
Irlande	0,1	0,9	0,1	0,9
Allemagne	431,2	357,2	431,2	357,2
Norvège	11,9	14,2	11,9	14,2
Pologne	56,8	47,4	56,8	47,4
Danemark	12,9	5,8	12,9	5,8
Autriche	7,5	1,2	7,5	1,2
Autres	9,4	7,7	9,6	8,0
Chiffre d'affaires brut	31 536,2	31 371,6	31 907,0	31 781,4

16.7 Chiffre d'affaires direct et accepté

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Affaires directes	30 206,0	30 470,5
Affaires acceptées	1 330,2	901,1
Chiffre d'affaires brut	31 536,2	31 371,6

Note 17 Prestations

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS 4 <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Sinistres survenus	11 333,1	11 065,1
Capitaux échus	212,3	188,9
Arrérages	1 052,8	927,5
Rachats	15 599,8	13 927,2
Intérêts techniques et participation aux bénéfices inclus dans les sinistres de l'année	- 83,6	- 32,8
Frais de gestion des prestations	162,8	150,9
Prestations	28 277,1	26 226,8
Variation des provisions des contrats d'assurance	7 944,6	10 254,8
Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétionnaire	- 8 466,2	- 8 213,9
Variation des autres provisions techniques	45,8	54,4
Variation des provisions	- 475,7	2 095,3
Intérêts techniques	1 125,2	1 304,2
Participation aux bénéfices	6 805,2	7 383,0
Participation aux résultats	7 930,4	8 687,2
Charges de prestations d'assurance	35 731,8	37 009,3

Note 18 Charges de gestion et de commissions

18.1 Charges par destination

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Commissions	- 3 806,6	- 3 683,5
Frais ventilés par destination	10,6	66,7
Frais d'acquisition	- 3 796,0	- 3 616,8
Frais d'administration	- 186,3	- 168,1
Autres produits et charges techniques	- 88,8	- 327,2
Autres produits et charges non techniques	- 147,4	- 189,9
Participation des salariés	- 24,8	- 24,4
Autres produits et charges opérationnels courants	- 261,0	- 541,5
Total	- 4 243,3	- 4 326,4

18.2 Charges par nature

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charges de dépréciation et d'amortissement	- 42,2	- 39,0
Frais de personnel	- 459,7	- 441,9
Impôts et taxes	- 64,8	- 67,7
Autres charges*	- 365,1	- 327,6
Total	- 931,8	- 876,1

* Conformément au règlement ANC N°2016-09, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est présentée en note 6.5 du document de référence.

Les charges par nature présentées ne peuvent pas être directement rapprochées des charges par destination car seuls les agrégats requis par IAS 1 sont présentés.

18.3 Charges de gestion nettes

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charges nettes de gestion ⁽¹⁾		
- hors filiales internationales et autres activités	628,2	596,4
- y compris filiales internationales et autres activités	915,5	861,6
Ratio ⁽¹⁾		
Charges de gestion		
Provisions techniques fin ⁽²⁾		
- hors filiales internationales et autres activités	0,21 %	0,20 %
- y compris filiales internationales et autres activités	0,28 %	0,27 %

(1) Hors frais du réseau Amétis

(2) Contrats d'assurance et financiers, hors PB différée

18.4 Détail des commissions

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Les Caisses d'Epargne	984,1	886,1
La Banque Postale	612,8	583,8
Autres	2 209,7	2 213,6
Total	3 806,6	3 683,5

Note 19 Résultat de réassurance

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Primes cédées	- 14 128,3	- 1 108,8
Variation des charges techniques	14 426,5	1 198,3
Commissions reçues des réassureurs	344,5	279,4
Produits financiers de la réassurance	- 267,5	- 279,7
Total	375,1	89,2

Tous les flux de produits et charges de réassurance dans le cadre des accords de partenariat avec BPCE sont comptabilisés au sein d'un seul agrégat.

Note 20 Produits de placements

20.1 Produits et charges financiers

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur deux exercices consécutifs.

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	Résultats sur titres de créances	- 45,0	- 17,4
	Produits d'intérêts	6 318,2	6 704,9
	Produits sur autres placements	1 750,4	1 494,3
	Plus et moins-values de cession	598,5	878,8
	Dépréciations	13,0	145,1
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	8 635,2	9 205,6
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance	Résultats sur titres de créances	0,0	0,0
	Produits d'intérêts	53,1	87,7
	Autres produits	35,8	- 17,9
	Dépréciations	0,0	18,5
		Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	88,9
Portefeuille des actifs - Prêts et créances	Produits d'intérêts	- 29,0	9,3
	Autres produits	0,0	0,0
	Dépréciations	0,0	0,0
		Total des revenus sur le portefeuille des actifs – Prêts et créances	- 29,0
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	Résultat sur titres de transaction et assimilés	2 284,7	2 562,9
	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	- 228,7	- 123,9
	Plus et moins-values de cession	51,7	419,3
		Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	2 107,7
Immeubles de placement	Loyers et autres produits	91,8	115,6
	Variation de juste valeur	35,0	32,3
	Plus et moins-values de cession	150,8	70,9
		Total des revenus des immeubles de placement	277,7
Autres charges liées aux placements		- 584,8	- 251,8
Plus-values de dilution		0,0	0,0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 495,7	12 128,5
Dette subordonnée au coût amorti		- 248,2	- 192,2
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Total des charges de financement		- 248,2	- 192,2
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT		10 247,5	11 936,3

Tableau de réconciliation des charges et produits financiers avec le compte de résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers hors coût de l'endettement	11 609,5	12 991,6
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	- 1 113,8	- 863,1
Charges de financement	- 248,2	- 192,2
Total	10 247,5	11 936,3

20.2 Écart de juste valeur des actifs

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêté.

20.2.1 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres détenus au 31/12/2016	Titres détenus au 31/12/2015	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat			
Obligations TF	11 408,6	9 908,9	1 499,7
Obligations TV	20 877,4	18 877,4	2 000,0
TCN	242,9	142,9	100,0
Actions	3 606,1	3 592,5	13,6
Fonds de placement	37 266,0	35 841,8	1 424,2
Parts de SCI	1 028,7	960,2	68,5
Autres (dont titres prêtés et pensions)	110,9	168,8	- 57,9
Total	74 540,6	69 492,6	5 048,0
Instruments dérivés			
Instruments dérivés (juste valeur positive)	654,3	4 417,2	- 3 762,9
Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 1 244,9	- 4 834,1	3 589,2
Total	- 590,6	- 416,9	- 173,7
AFS			
Obligations TF	176 586,1	173 056,5	3 529,6
Obligations TV	30 294,2	31 432,4	- 1 138,2
TCN	3 186,3	3 517,3	- 331,0
Actions	17 725,3	16 359,2	1 366,1
Fonds de placement	47 794,8	41 195,5	6 599,3
Parts de SCI	6 430,7	5 160,2	1 270,5
Titres participatifs	59,9	60,0	- 0,1
Autres (dont titres prêtés et pensions)	17 351,2	17 127,1	224,1
Total	299 428,6	287 908,1	11 520,5
HTM			
Obligations TF	343,3	365,9	- 22,6
Obligations TV	282,9	282,1	0,8
Autres (dont titres prêtés et pensions)	181,8	0,0	181,8
Total	808,0	648,0	160,0
Prêts et avances			
Prêts et avances	4 945,3	5 730,0	- 784,7
Total	4 945,3	5 730,0	- 784,7
Immeubles de placement			
Immeubles de placement en coût amorti	2 748,2	2 451,7	296,5
Immeubles de placement en juste valeur	1 121,1	1 102,6	18,5
Total	3 869,3	3 464,3	405,0
TOTAL	383 001,3	366 826,0	16 175,3

20.2.2 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2015

<i>(en millions d'euros)</i>		Titres détenus au 31/12/2015	Titres détenus au 31/12/2014	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	9 908,9	12 224,1	- 2 315,2
	Obligations TV	18 877,4	18 082,8	794,6
	TCN	142,9	115,0	27,9
	Actions	3 592,5	3 867,1	- 274,6
	Fonds de placement	35 841,8	33 094,6	2 747,2
	Parts de SCI	960,2	1 219,6	- 259,4
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	168,8	172,0	- 3,2
	Total	69 492,6	68 775,3	717,3
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	4 417,2	5 173,0	- 755,9
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 4 834,1	- 5 806,4	972,4
	Total	- 416,9	- 633,4	216,5
AFS	Obligations TF	173 056,5	179 008,4	- 5 951,9
	Obligations TV	31 432,4	31 827,6	- 395,2
	TCN	3 517,3	3 556,2	- 38,9
	Actions	16 359,2	14 110,7	2 248,5
	Fonds de placement	41 195,5	37 237,8	3 957,7
	Parts de SCI	5 160,2	4 606,2	554,0
	Titres participatifs	60,0	88,9	- 28,9
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	17 127,1	14 799,6	2 327,5
Total	287 908,1	285 235,5	2 672,6	
HTM	Obligations TF	365,9	151,1	214,8
	Obligations TV	282,1	414,8	- 132,7
	Total	648,0	565,9	82,0
Prêts et avances	Prêts et avances	5 730,0	4 988,9	741,1
	Total	5 730,0	4 988,9	741,0
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 451,7	2 587,5	- 135,8
	Immeubles de placement en juste valeur	1 102,6	645,0	457,6
	Total	3 464,3	3 232,5	231,8
TOTAL	366 826,0	362 164,7	4 661,3	

20.2.3 Réconciliation « Écart de juste valeur »/« Inventaire des placements »

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Juste valeur des actifs	383 001,3	366 826,0
Plus ou moins-values nettes latentes – Inventaire des placements	- 984,6	- 756,4
Valeur comptable des placements – Inventaire des placements	382 016,7	366 069,6

20.3 Dépréciation

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Actifs disponibles à la vente	- 618,8	- 291,7
Obligations TF	- 9,3	0,0
Obligations TV	- 4,5	- 7,7
TCN	0,0	0,0
Actions	- 475,2	- 177,0
OPCVM actions	- 83,6	- 2,5
Titres participatifs	- 1,3	- 0,0
Autres (dont les FCP...)	- 44,8	- 104,6
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0
Total des dotations aux provisions	- 618,8	- 291,7
Actifs disponibles à la vente	631,7	436,8
Obligations TF	2,4	0,0
Obligations TV	5,7	18,1
TCN	0,0	0,0
Actions	292,8	288,6
OPCVM actions	44,1	44,5
Titres participatifs	0,1	0,0
Autres (dont les FCP...)	286,6	85,7
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	18,5
Prêts et créances	0,0	0,0
Total des reprises de provisions	631,7	455,4
Variation nette des dotations/reprises de provisions	13,0	163,7

Le montant de reprise de dépréciation sur les actions pour l'exercice 2016 suite à des cessions inclut notamment des titres Arcelormittal MT et Commerzbank AG.

Note 21 Charge d'impôt

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Charge fiscale courante	- 742,9	- 637,2
Charge fiscale différée	- 1,5	- 70,9
Charge d'impôt	- 744,4	- 708,1
Résultat net consolidé	1 497,0	1 435,2
Taux d'impôt	33,21 %	33,04 %
Impôt sur les résultats	- 744,4	- 708,1

Preuve d'impôt <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		2 241,3		2 143,2
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège ⁽¹⁾	34,43 %	- 771,7	38,00 %	- 814,4
Différences permanentes	- 2,71 %	60,7	- 1,09 %	23,4
Effets des mises en équivalence	- 0,10 %	2,1	- 0,45 %	9,6
Effet des taux d'impôt réduits sur les PV/MV	- 3,39 %	76,1	- 5,66 %	121,4
Effet des changements de taux d'impôt ⁽²⁾	5,68 %	- 127,2	1,43 %	- 30,7
Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés	- 1,26 %	28,3	- 1,37 %	29,5
Autres	0,56 %	- 12,6	2,18 %	- 46,8
Total	33,21 %	- 744,4	33,04 %	- 708,1

(1) Compte tenu de la contribution additionnelle actuelle de 3,3 %, le taux d'impôt applicable au titre de l'exercice 2016 s'élève à 34,43 %.

(2) Cette rubrique est impactée par les distorsions de taux entre le taux légal en France et les taux des filiales à l'étranger et par les effets de changement des taux officiels d'impôt. Les impacts liés au changement de taux d'impôt prévu par la loi de finances 2017 ont été intégrés dans les comptes consolidés de CNP Assurances au 31 décembre 2016 et viennent également impacter cette rubrique.

Cette loi de finances prévoit un allègement du taux d'IS (actuellement fixé à 33, 1/3 %) à 28 % à un rythme différent selon les entreprises et ce, jusqu'en 2020. A partir de cette date, le taux d'IS sera ramené à 28 % sur la totalité des bénéfices, quel que soit le chiffre d'affaires (la contribution sociale de 3,3 % reste inchangée).

Les impacts liés à ce changement de taux d'impôt ont entraîné une charge d'impôt complémentaire de 29,3 M€ et une charge d'impôt latente en diminution de 191,7 M€ dans les réserves OCI. La principale source d'impôt différé impactant le résultat est relative aux provisions non déductibles (différence social-fiscal). Elle donne lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif (créance). La baisse du taux d'impôt génère donc une charge (baisse de la valeur de la créance).

La principale source d'impôt différé impactant les capitaux propres est la réévaluation des titres disponibles à la vente. L'impôt différé passif (dette) qui résulte de cet ajustement diminue en raison de la baisse du taux d'impôt, d'où une augmentation des capitaux propres du groupe.

Cette rubrique des effets de changements de taux d'impôt a également été impactée par l'effet du changement de taux au Brésil (de 40 % à 45 %) sur deux ans.

Impôts différés relatifs à : <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Juste valeur des actifs financiers en <i>trading</i>	- 104,2	- 13,5
Participation aux bénéfices différée	85,2	22,6
Juste valeur des autres actifs financiers	21,3	28,5
Ajustements de comptabilité reflet liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0
Réévaluations d'immobilisations corporelles avant transfert dans la catégorie des immeubles de placement	0,0	0,0
Différences fiscales temporaires	0,0	0,0
Autres	- 0,8	33,3
Total	1,5	70,9

AUTRES ANALYSES

Note 22 Risques financiers

22.1 Risque de crédit

La politique de gestion du risque de crédit du groupe CNP Assurances est décrite dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 5.6.2).

La note 9.8 des annexes aux comptes consolidés présente également le portefeuille obligataire du groupe CNP Assurances consolidé par notation des émetteurs.

22.2 Risque de change

Les portefeuilles d'actifs des entités du groupe CNP Assurances sont principalement investis dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés, c'est pourquoi le risque de change est limité (par exemple l'exposition nette de couverture à une devise autre que l'euro représente moins de 5 % des placements des sociétés françaises du groupe CNP Assurances).

Toutefois, afin de limiter son exposition aux variations du real brésilien auquel il est essentiellement exposé via ses filiales brésiliennes, le groupe CNP Assurances met en place, chaque année et en fonction de son appréciation des évolutions potentielles de la devise, une couverture de change partielle à l'aide d'instruments dérivés. Cette couverture fait l'objet d'un suivi ex-post, notamment lors des arrêts annuel et intermédiaires ; celle-ci ne fait pas l'objet d'une comptabilité de couverture au sens des normes comptables IFRS.

Par ailleurs, CNP Assurances effectue une analyse de l'impact net sur le résultat et les capitaux propres d'une appréciation de 10 % de l'euro par rapport au dollar et à la *livre sterling*, les deux autres principales devises étrangères auxquelles le groupe CNP Assurances est marginalement exposé, pour ses actifs et passifs monétaires libellés dans ces mêmes devises. L'impact cumulé estimé représente moins de 2 % du résultat opérationnel courant pour le dollar et la livre sterling.

Les analyses relatives à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et à la livre sterling sont effectuées chaque semestre et, éventuellement commentées si la matérialité de l'effet de chacune des devises le justifie.

22.3 Risque de taux des actifs financiers

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

22.3.1 Cap et floor

Cette annexe présente le nominal des *caps* et des *floors* par niveau de *strike* et par durée résiduelle au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015.

22.3.1.1 *Cap et floor au 31 décembre 2016*

Durée résiduelle

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	Total
< 5 %	4 560	4 590	2 510	6 495	11 430	10 670	1 594	0	0	0	41 849
≥ 5 % < 6 %	5 754	940	313	300	0	1 850	1 910	0	0	0	11 067
≥ 6 % < 7 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 7 % < 8 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 8 % < 9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 9 % < 10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	10 314	5 530	2 823	6 795	11 430	12 520	3 504	0	0	0	52 916

22.3.1.2 *Cap et floor au 31 décembre 2015*

Durée résiduelle

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	Total
< 5 %	3 638	3 337	5 693	2 540	6 445	11 480	5 070	1 594	0	0	39 797
≥ 5 % < 6 %	3 590	3 514	2 410	883	300	200	1 850	1 910	0	0	14 657
≥ 6 % < 7 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 7 % < 8 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 8 % < 9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 9 % < 10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7 228	6 851	8 103	3 423	6 745	11 680	6 920	3 504	0	0	54 454

22.3.2 *Taux d'intérêt effectif*

Cette annexe a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons à la date d'achat et à la date d'arrêté.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurance du groupe CNP Assurances :

- France
- Italie
- Brésil
- Espagne

22.3.2.1 Taux actuariels à l'achat

	31/12/2016		31/12/2015	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	3,11 %	Euro	3,35 %
Italie	Euro	2,58 %	Euro	3,14 %
Brésil	Real	12,37 %	Real	11,65 %
Espagne	Euro	2,58 %	Euro	3,32 %

22.3.2.2 Taux actuariels à la date de clôture

	31/12/2016		31/12/2015	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	0,18 %	Euro	0,66 %
Italie	Euro	2,65 %	Euro	3,03 %
Brésil	Real	12,17 %	Real	15,11 %
Espagne	Euro	0,61 %	Euro	1,66 %

22.3.3 Valeurs comptables par échéance

22.3.3.1 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2016

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	19 989,4	15 191,9	20 499,1	22 062,7	25 019,6	82 571,0	185 333,7
Obligations zéro coupon	1 147,3	709,0	2 214,6	682,2	663,0	13 556,4	18 972,6
Obligations à taux révisable	15,3	8,6	4,6	40,0	2,1	1 631,8	1 702,3
Obligations à taux variable	2 680,5	2 086,5	2 945,4	1 366,1	2 108,4	2 052,4	13 239,4
Obligations à taux fixe indexées inflations	1 339,1	167,2	697,4	1 546,6	964,4	8 842,8	13 557,5
Autres obligations	2 486,7	1 973,9	1 721,5	2 755,8	1 374,1	7 966,7	18 278,7
Total	27 658,3	20 137,1	28 082,7	28 453,3	30 131,7	116 621,1	251 084,3

22.3.3.2 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2015

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	16 252,1	13 948,9	14 907,8	19 546,8	21 662,4	91 517,1	177 835,1
Obligations zéro coupon	4 008,9	1 024,2	702,5	2 190,5	679,8	11 042,9	19 648,8
Obligations à taux révisable	29,5	6,0	3,3	3,1	79,2	1 278,3	1 399,4
Obligations à taux variable	1 920,4	2 640,0	1 391,1	2 609,2	1 256,0	2 625,8	12 442,5
Obligations à taux fixe indexées inflations	603,2	1 345,2	174,0	681,3	1 540,7	9 320,8	13 665,2
Autres obligations	2 156,1	1 929,8	1 786,9	1 445,8	2 467,1	7 910,2	17 695,9
Total	24 970,3	20 894,0	18 965,6	26 476,7	27 685,3	123 695,1	242 686,9

22.3.4 Valeurs comptables par échéance des instruments en HTM

22.3.4.1 Valeur comptable au 31 décembre 2016

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	186,5	102,9	65,0	41,8	109,7	88,6	594,5
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	186,5	102,9	65,0	41,8	109,7	88,6	594,5

22.3.4.2 Valeur comptable au 31 décembre 2015

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	215,2	142,3	48,3	45,3	41,8	148,5	641,5
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	215,2	142,3	48,3	45,3	41,8	148,5	641,5

22.3.5 Durée moyenne des titres

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

22.3.5.1 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2016

France	Italie	Brésil	Espagne
5,66	3,52	1,12	4,34

22.3.5.2 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2015

France	Italie	Brésil	Espagne
5,9	3,6	1,5	5,2

22.4 Sensibilité de la MCEV[®] aux risques de marché

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres. Le management utilise les analyses de sensibilité de la MCEV[®] aux risques de marché et d'assurance.

L'« *Embedded Value* » du groupe CNP Assurances est établie selon les « European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value[®] Principles » (les « principes MCEV ») lancés en juin 2008, amendés en octobre 2009 puis mis à jour en avril 2016.

Le Groupe a retenu une méthodologie de valorisation des options et garanties financières *market consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2016.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle direct du management du Groupe. Il est dès lors envisageable de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

La MCEV[®] est la somme de :

- l'actif net réévalué qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'*In-Force*. L'actif net réévalué est déterminé à la date d'évaluation au niveau consolidé en excluant les intérêts minoritaires et se décompose en Capital Requis et Free Surplus.

- la valeur du portefeuille (« *In-Force* ») qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Pour l'ensemble des filiales du Groupe de la zone €, les données utilisées pour déterminer la courbe des taux de référence sont issues de la courbe des taux swap découpnée et lissée. La méthode d'extrapolation a été ajustée depuis 2015 en cohérence avec l'approche développée actuellement dans le cadre de la réforme Solvabilité 2. La courbe des taux est extrapolée avec un point d'entrée à 20 ans qui converge sur 40 ans selon la technique de Smith-Wilson, vers le taux forward ultime qui s'établit à 4,2 %. Pour déterminer la courbe des taux de référence, le Groupe a choisi de s'aligner sur les exigences de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 et d'ajuster la courbe de taux swaps – lorsque cela est permis – avec une correction de risque de crédit (« *credit risk adjustment* ») et une correction pour volatilité (« *volatility adjustment* ») selon les exigences réglementaires prudentielles.

Les sensibilités de la MCEV[®] aux risques de marché visent à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêt et des actions sur la MCEV[®]. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, Europe hors France et Amérique Latine. En 2016, les sensibilités étudiées ont été mises en cohérence avec celles requises dans le cadre de Solvabilité 2 et sont les suivantes :

- courbe des taux +/- 50 points de base : cette sensibilité correspond à une translation de la courbe des taux *swap* de 50 points de base à la hausse ou à la baisse. Ceci induit :
 - une réévaluation de la valeur de marché des obligations ;
 - un ajustement des taux de réinvestissement de toutes les classes d'actifs de 50 points de base ; et
 - une mise à jour des taux d'actualisation.

L'impact sur la provision mathématique initiale des contrats en unités de compte n'est pas valorisé.

- baisse des marchés actions et immobiliers de 25 % : cette sensibilité permet d'évaluer l'impact sur la valeur d'une baisse immédiate du niveau des indices actions et immobilier de 25 %. Ce choc induit une baisse de 25 % de la valeur de marché des actions et de l'immobilier, ainsi qu'une baisse des provisions mathématiques des contrats en unités de compte pour leur part investie dans ces actifs.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et d'intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

(1) Copyright © Stichting CFO Forum Foundation 2008

Analyse de sensibilité MCEV[®] au risque de taux d'intérêt et actions au 31 décembre 2016 :

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt + 50 pb	Taux d'intérêt - 50 pb	Actions - 25 %
Impact MCEV [®] *	1 142,0	- 1 141,0	- 2 887,0

* Le calcul de l'impact MCEV[®] est basé sur des données estimées.

Analyse de sensibilité MCEV[®] au risque de taux d'intérêt et actions au 31 décembre 2015 :

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt + 100 pb	Taux d'intérêt - 100 pb	Actions - 10 %
Impact MCEV [®]	970,0	- 1 489,0	- 1 185,0

Les sensibilités aux risques d'assurance sont présentées en note 24.

Note 23 Risque de liquidité et adéquation actif - passif

23.1 Risque de liquidité

23.1.1 Flux futurs d'actifs

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (c'est-à-dire remboursements, coupons).

23.1.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2016

Intention de gestion (en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
AFS	25 584	102 520	79 597	25 594
Trading et FVO	3 961	6 440	3 988	1 545
HTM	195	507	0	89
Prêts et créances	43	0	0	0

23.1.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2015

Intention de gestion (en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
AFS	24 015	93 623	81 250	22 465
Trading et FVO	2 890	7 326	4 980	1 614
HTM	328	533	82	66
Prêts et créances	0	0	0	0

23.1.2 Projections de paiements par échéance

Cette annexe présente les estimations de paiements, rachats et rachats partiels liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages.

Le total des projections est supérieur aux soldes bilanciaux publiés, car il s'agit des flux sortants capitalisés.

23.1.2.1 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	21 394,9	65 731,5	63 583,4	44 511,7	125 731,1

23.1.2.2 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	16 798,3	57 194,9	60 810,6	44 389,5	149 056,3

23.1.3 Passifs immédiatement rachetables

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Passifs immédiatement rachetables	269 735,4	253 996,6
Passifs non rachetables immédiatement	61 299,3	66 634,5

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2016 est de 269,7 Md€ (254,0 Md€ au 31 décembre 2015). Ce montant représente les passifs des contrats d'assurance vie et d'investissement comptabilisés au bilan qui pourraient être rachetés ou transférés par les assurés, tels que stipulé par leur contrat.

Ne peuvent faire l'objet d'un tel rachat les contrats emprunteurs, les contrats de prévoyance collective, certains contrats avec sortie en rentes et les contrats « loi Madelin ».

Il est à noter que ce montant maximal de contrats qui pourraient faire l'objet d'un rachat ne prend pas en compte le comportement des assurés qui tend à allonger significativement la durée effective des passifs telle que présentée dans les projections de paiements à la note 23.1.2.

23.2 Gestion actif / passif

La politique de gestion actif/passif du Groupe est décrite dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 5.6.2).

23.3 Adéquation actif / passif des contrats en UC

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Immeubles de placement en représentation des contrats en UC	1 339,6	1 110,4
Actifs financiers en représentation des contrats en UC	45 757,5	39 292,5
Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidés)	0,0	0,0
Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée)	0,0	0,0
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC	47 097,1	40 402,9
Passifs des contrats financiers en UC	7 820,4	7 652,4
Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garantie plancher	39 506,1	32 826,6
Total passifs contrats en UC	47 326,5	40 479,0
Provisions pour garantie plancher	2,0	2,0
Total passifs contrats en UC	47 328,5	40 481,0

L'inadéquation actif / passif des contrats en UC correspond notamment aux provisions pour sinistres à payer et autres provisions relatives aux contrats en UC qui sont incluses dans les passifs des contrats en UC, mais ne sont pas adossées par des actifs identifiés pour les besoins de la note comme représentant les contrats en UC.

Note 24 Risques liés aux contrats d'assurance et financiers

24.1 Gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers

Les activités d'assurance du Groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, l'évaluation des provisions et la stratégie de réassurance.

Le groupe CNP Assurances s'est doté d'outils de pilotage nécessaires à la mesure des objectifs qu'il s'est fixé.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- d'analyser la profitabilité ajustée du risque lors du lancement de nouveaux produits ;
- de décliner au niveau de chaque métier du groupe CNP Assurances leur propre contribution attendue à la réalisation de ces objectifs ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, pour apprécier l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification et du provisionnement ;
- d'analyser l'évolution des risques de nature technique ;
- d'optimiser les stratégies de réassurance.

Ces analyses régulières sont complétées de stress tests sur les principales hypothèses financières et techniques afin d'apprécier l'impact de ces dernières sur les indicateurs de mesure.

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan d'affaires de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

La politique de gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers du Groupe est décrite dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 5.6.2).

24.2 Termes et conditions des contrats

24.2.1 Nature des risques couverts par classe de contrats

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance en France et au niveau international.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros proposés à nos clients sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre-assurance. Le Groupe commercialise par ailleurs des contrats multisupports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

Les contrats collectifs proposés par le Groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies, des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie, des contrats de prévoyance et des contrats emprunteurs.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros au Brésil et CNP Cyprus Insurance holdings à Chypre et en Grèce. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

Le groupe CNP Assurances peut être aussi exposé à des risques émergents, à savoir des risques nouveaux ou en constante évolution, ce qui rend leur impact particulièrement incertain. Tous les risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs pourraient dans le futur s'avérer important et impacter significativement le Groupe.

Les risques émergents font l'objet d'un processus particulier d'identification et d'analyse. La surveillance inclut une veille sur les publications scientifiques, de marché, la réglementation, les décisions de justice, etc.

Les risques de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

Les contrats d'épargne génèrent des risques de nature essentiellement financière

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti, complété d'une participation aux bénéficiaires. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (cf. note 24.4). La plupart des produits d'épargne peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Les rachats de polices dépendent de la performance des marchés financiers, de la performance des contrats offerts par la concurrence, des comportements (besoin de liquidité des clients par exemple), de la confiance des clients, de la fiscalité et d'autres facteurs liés à ceux-ci. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables. Par exemple, les produits d'épargne en euros sont exposés au risque de rachat en cas de forte remontée des taux d'intérêt : celle-ci peut occasionner des réalisations de moins-value latentes financées en partie par les fonds propres du Groupe et affecter ainsi le résultat et la solvabilité du Groupe ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, de type garantie de capital en cas de décès. La conjonction d'une dégradation des marchés financiers et d'une sinistralité supérieure à celle anticipée serait à même de dégrader les résultats de l'activité sur ce type de produits.

Les contrats de retraite génèrent des risques de nature technique et financière

Les risques sur les rentes viagères en portefeuille sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les facteurs clés des résultats. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables règlementaires de mortalité basées sur des données statistiques d'évolution de la population. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement.

Les contrats de prévoyance génèrent des risques de nature essentiellement technique

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

Le groupe CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

L'aggravation observée ces dernières années de la sinistralité sur les garanties d'incapacité de travail incluses dans les contrats d'assurance emprunteur et de prévoyance, notamment collective, a conduit à revoir en conséquence les tarifs de ces produits.

L'allongement de l'âge de départ à la retraite a également un impact défavorable sur les contrats dont les prestations sont dues jusqu'au départ en retraite de l'assuré.

L'asymétrie d'information entre assurés et assureurs génère un risque d'anti-sélection. Ce risque est néanmoins limité par l'application de certaines mesures de type questionnaire médical, délai de carence.

Les activités du Groupe peuvent être affectées par la survenance de catastrophes naturelles ou humaines.

Bien que l'activité du groupe CNP Assurances soit concentrée principalement sur l'assurance de personnes, la multiplication d'événements climatiques au niveau mondial, les actes de terrorisme, l'apparition ou le développement de pandémies telles que les virus H5N1 ou H1N1, ou les éventuelles conséquences du réchauffement climatique pourraient, outre les dégâts et impacts immédiats qu'ils occasionnent, avoir des conséquences significatives sur le résultat de ses activités.

24.2.2 Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en unités monétaires se caractérisent par le versement d'un capital garanti dont la revalorisation peut dépendre d'un taux minimum garanti et prévoient généralement une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par une garantie principale représentée par un nombre d'unités de compte. Toutefois, ils offrent généralement des garanties complémentaires relatives au paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- régimes à prestations définies (art 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- temporaire renouvelable pluriannuelle et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;
- rente éducation, rente de conjoint : rente temporaire ou viagère en cas de décès du parent ou du conjoint ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;
- contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de tout ou partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire ;
- complémentaire maladie destinée à couvrir les frais de soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais engagés par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge, à l'occasion d'une maladie ou d'un accident.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros au Brésil et CNP Cyprus Insurance holdings à Chypre et en Grèce. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

24.2.3 Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation aux excédents.

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

24.3 Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

24.3.1 Modèles d'estimation des provisions techniques

Les principales provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision globale de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;
- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision de capitalisation ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

24.3.2 Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte de l'application des dispositions comptables en vigueur. En particulier les tables de mortalité, taux d'actualisation et hypothèses de rendement financier retenues peuvent être notamment choisis en lien avec une approche prudentielle.

24.3.3 Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification ;
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques ;
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire, soit par recalcul exhaustif ; et
- l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

24.3.4 Hypothèses de provisionnement

Les provisions non-vie ne sont pas actualisées dans la réglementation française (sauf pour les rentes).

Conformément à la réglementation, les provisions mathématiques des produits d'épargne individuelle sont comptabilisées au montant des encours net de revalorisation et de sorties.

Les provisions mathématiques des contrats en retraite individuelle et en retraite collective (hors régimes L441) sont calculées avec les taux d'actualisation en vigueur à la date du tarif (taux du tarif) ou à la date de versement de la prime ou à la date de liquidation selon le type de contrat.

Les provisions emprunteurs et prévoyance collective (PM et PRC) sont généralement calculées sur la base de taux d'actualisation.

Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

24.3.5 Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes

Ces mesures reposent par nature sur des éléments incertains établis à partir de l'expérience ou d'hypothèses prospectives d'évolution de facteurs qui peuvent être :

- d'origine économique, démographique, sociale, législative, réglementaire, financière ;
- relatifs au comportement de l'assuré (par exemple, rachat, non renouvellement, conservation, etc.) ;
- spécifiques à l'assurance vie tels que la mortalité, la morbidité ou la longévité.

Même si les hypothèses utilisées semblent raisonnables à la date à laquelle elles sont évaluées, un écart entre les hypothèses retenues et l'expérience future est envisageable.

Le calibrage des clés de partage utilisés pour l'affectation des plus-values latentes aux provisions techniques et aux fonds propres a été revu en 2016. Une méthode fondée sur les versements historiques octroyés aux assurés et apporteurs d'affaires a été définie, permettant de privilégier une approche robuste, simple et cohérente avec la pratique de la société.

La documentation de cette méthodologie a de plus été enrichie, permettant ainsi un respect plus fidèle du principe de piste d'audit.

24.3.6 Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

24.3.7 Sensibilité de la MCEV[®] à une variation des rachats et de la sinistralité

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

La sensibilité de la MCEV[®] à une baisse des rachats de 10 % est de + 103 M€ au 31 décembre 2016. Par ailleurs, une baisse de 5 % de la sinistralité impacterait de + 151 M€ la MCEV[®] pour les risques de mortalité et d'invalidité et de - 65 M€ pour le risque de longévité au 31 décembre 2016.

24.4 Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Une ventilation des encours détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée ci-dessous :

31/12/2016		
Taux minimum garanti (en millions d'euros)	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	186 867,0	56,4 %
] 0 % - 2 %]	15 210,5	4,6 %
] 2 % - 3 %]	16 363,1	4,9 %
] 3 % - 4 %]	1 451,6	0,4 %
] 4 % - 4,5 %]	6 097,2	1,8 %
> 4,5 % ⁽²⁾	1 502,6	0,6 %
UC	47 327,8	14,3 %
Autres ⁽³⁾	56 214,8	17,0 %
TOTAL	331 034,7	100,00 %

⁽¹⁾ Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

⁽²⁾ Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale Caixa Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 11 % (cf. note 22.3).

⁽³⁾ Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

31/12/2015

Taux minimum garanti <i>(en millions d'euros)</i>	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	179 518,8	56,0 %
] 0 % - 2 %]	19 456,5	6,1 %
] 2 % - 3 %]	19 122,4	6,0 %
] 3 % - 4 %]	1 431,9	0,4 %
] 4 % - 4,5 %]	6 186,5	1,9 %
> 4,5 % ⁽²⁾	1 357,7	0,4 %
UC	40 477,7	12,6 %
Autres ⁽³⁾	53 079,7	16,6 %
TOTAL	320 631,1	100,00 %

⁽¹⁾ Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

⁽²⁾ Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale Caixa Seguros établie au Brésil où les taux obligatoires sont supérieurs à 7 % (cf. note 22.3).

⁽³⁾ Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

24.5 Concentration du risque d'assurance

24.5.1 Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par le groupe CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance du groupe CNP Assurances est définie en conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe CNP Assurances qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

24.5.2 Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS Catastrophe Accident par des réassureurs professionnels.

- portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et acceptations auprès de CNP Assurances souscrites par les filiales (LBPP, CNP UniCredit Vita et CNP Partners) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit : un événement catastrophique est constitué d'au moins 5 victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 270 PASS par événement et 540 PASS par exercice (PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 38 616 euros en 2016).

- portefeuille collectif :
 - a) l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes de coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de marché de 600 M€ dont CNP Assurances représente 30 %, une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon cinq tranches (dont seules les tranches 2, 3 et 4 obligatoires sont souscrites par CNP Assurances) : tranche 1 : 20 XS 30 M€, tranche 2 : 150 XS 50 M€, tranche 3 : 300 XS 200 M€, tranche 4 : 100 XS 500 M€, tranche 5 : 100 XS 600 M€; un événement est défini à partir de trois victimes ;
 - b) par ailleurs, les protections Catastrophes accordées par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs deux ou trois « têtes sinistrées » les plus élevées) est de 1,25 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 37 M€ par événement et 74 M€ par exercice à l'exception, des risques Nucléaire et le Terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 37 M€.

L'ensemble des portefeuilles collectifs du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de décès-IPA3 d'un assuré au-delà de 2 M€.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance.

L'ensemble des portefeuilles « emprunteur » est partiellement couvert depuis 2016 contre le risque pandémique. Il s'agit d'un traité souscrit dans le cadre du Bureau Commun des Assurances Collectives. Il prévoit d'indemniser une surmortalité de 0,05 % après une franchise de 0,10 % par rapport à une mortalité moyenne de 0,20 % évaluée en nombre de décès. L'engagement des réassureurs est de 50 M€. Il concerne le risque de pandémie car il intervient après une éventuelle prise en charge par le pool XS Catastrophe Accident.

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

24.5.3 Risque de contrepartie sur les soldes de réassurance

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en Excess apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre BBB+ et AA-. (cf. note 10.5).

24.5.4 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

La nature des risques juridiques ainsi que la politique de gestion du groupe CNP Assurances sont décrites dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 5.6.3).